

**PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MAI 2021**

ONT ASSISTÉ À LA SÉANCE :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur BLAZY	X		Mme MAILLARD	X
Madame CAUMONT				
Monsieur CAURO	X		M. LORY	
Madame RAKOTOZAFARISON		X		
Monsieur BARFETY	X		M. CAURO	X
Monsieur IDE				
Monsieur HAKKOU			M. OUERFELLI	X
Madame VALOISE	X			
Madame MAILLARD	X		M. TOUIL	
Monsieur RICHARD		X		
Monsieur LORY	X		M. LORY	
Madame SELLAIAH		X		
Monsieur OUERFELLI	X		M. CAURO	X
Monsieur TOUIL	X			
Madame DOUGUET	X		Mme MAILLARD	X
Madame BENAÏSSA				
Monsieur NDALA			Mme VALOISE	
Madame OSSULY	X			
Monsieur DUBOIS		X		

Groupe Agir pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur TIBI	X		M. ROUCAN	
Madame DE ALMEIDA	X			
Monsieur ROUCAN	X		Mme DE ALMEIDA	
Madame DIOP		X		
Monsieur GOURDON		X	M. TIBI	
Madame CAMARA		X		

Groupe Communiste et Républicain :

	Présence		Pouvoir	Absent
	physique	Visioconférence ou audioconférence		
Madame HENNEBELLE	X		Mme HENNEBELLE	
Madame QUERET		X		

Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur SABOURET	X		M. SABOURET	X
Madame PEQUIGNOT		X		
Monsieur SAMAT	X		M. SAMAT	
Madame KIR		X		
Monsieur DOS SANTOS		X	M. SABOURET	X
Madame PARSEHIAN				
Monsieur YILDIZ	X			
Madame LAVITAL	X			

Arrivée de Madame VALOISE à 19h11, de Monsieur BARFETY à 19H25 et de Monsieur YILDIZ à 19h45 annulant le pouvoir donné à Monsieur SABOURET.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **19h05**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE les modalités techniques de la réunion du Conseil municipal en visioconférence.

Monsieur le Maire :

« Je précise, évidemment, que nous sommes, encore pour cette séance, dans une procédure particulière liée aux contraintes sanitaires, donc la moitié des élus sont en distanciel, l'autre moitié est ici présente. Je vous propose évidemment d'adopter les mêmes dispositions que lors de la séance précédente. Nous avons délibéré pour ces modalités particulières. Je suppose donc que je peux enregistrer, sur cette question, un vote unanime, préalable à la séance. »

Monsieur SABOURET :

« Oui. On s'était abstenu la dernière fois, et donc on maintient notre abstention. On participe aux modalités qui sont décidées, mais c'est une position de principe que nous avons prise la dernière fois, et que l'on conserve. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de problème, c'est enregistré. C'est adopté. J'ai reçu les procurations de Madame Caumont qui a donné pouvoir à Madame Maillard, de Monsieur Ide à Monsieur Cauro qui a reçu également le pouvoir de Madame Benaïssa. Monsieur Ndala a donné pouvoir à Madame Maillard, Madame Parsehian à Monsieur Sabouret qui a reçu également le pouvoir de Madame Lavital, et Monsieur Yildiz à Monsieur Samat. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 8 Abstentions

Arrivée de Madame VALOISE à 19h11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

REND HOMMAGE à Madame Marie-Dominique MAISONNIER, ancienne Conseillère municipale,

Monsieur le Maire :

« Comme vous le savez, la Ville de Gonesse a perdu, récemment, une de ses citoyennes les plus éminentes, Marie-Dominique Maisonnier. En ce début de Conseil municipal, au nom des élus, bien évidemment, mais aussi au nom de tous les Gonessiens, je rends hommage à Marie-Dominique Maisonnier décédée le 3 avril dernier d'une maladie foudroyante, à l'âge de seulement 63 ans. Ancienne maire adjointe chargée de la jeunesse, elle n'était pas née à Gonesse, Marie-Dominique, mais elle y aura passé la majeure partie de sa vie. Elle était une figure locale que tout le monde connaissait, et dont l'engagement pour les Gonessiens demeurera longtemps intact. Enseignante, elle adorait son métier, et elle a partagé sa passion d'enseigner, avec de nombreux élèves de Gonesse et d'ailleurs.

Elle laisse, tout d'abord à ses anciens collègues, le souvenir d'une personne attachante et engagée. Habitée par une volonté de transmettre aux générations nombreuses qui se sont succédées sur les bancs de ses classes. Elle était également mère de deux enfants, je salue Aurélien Maisonnier, qui est présent, le fils cadet et Madame. Ses enfants, je peux en témoigner, faisaient sa fierté, et évidemment, nous nous associons pour partager leur douleur, encore une fois, à la suite d'un décès survenu soudainement, et bien trop tôt.

Marie-Dominique Maisonnier était, je l'ai dit déjà, quelqu'un d'engagé, et c'est le maître mot la caractérisant. Dans sa vie professionnelle, mais dans sa vie personnelle mais aussi dans l'action politique qu'elle a menée pour la Ville, et que certains dans cette salle ont eu l'honneur de partager. Si son caractère plein et entier, parfois, nous aura valu des moments de désaccord, ça peut arriver, l'essentiel, c'est tout ce que nous avons partagé ensemble. Elle n'a jamais cessé de vouloir être utile à sa commune, à ses habitants qu'elle représentait. Je vais citer une ancienne adjointe, Viviane Gris, qui a été élue aux côtés de Marie-Dominique Maisonnier, et qui n'en dit pas autre chose, je la cite : « Elle était très impliquée, très engagée dans tout ce qu'elle entreprenait. Elle ne savait pas faire les choses à moitié ». Je crois que Viviane a parfaitement raison de rappeler, elle ne savait pas faire les choses à moitié, Marie-Dominique.

C'est dans ce sens qu'elle s'est engagée à nos côtés, à mes côtés, d'abord dans l'opposition, parce que nous avons été élus dans l'opposition. C'est là où se forge le caractère en politique, c'est là où on apprend beaucoup de choses. C'est là où on mène des combats. Pour porter la voix du changement dans la commune, bien évidemment, à ce moment-là, et à partir de 2001, à mes côtés comme Maire Adjointe déléguée à la jeunesse.

Elle s'est démarquée dans cet engagement et dans cette équipe du début des années 2000, par son implication pour les différents quartiers comme le décrit Madame Murcia : « dans le cadre de son engagement, au cours de la mandature pendant laquelle nous avons été élues toutes les deux, elle animait les Conseils de tous les quartiers avec énormément d'enthousiasme. Après toutes ces années d'engagement pour sa ville, elle était connue de tous ».

Elle était particulièrement attachée au quartier des Marronniers où elle avait enseigné et sur lequel elle intervenait régulièrement en Conseil municipal pour défendre le développement d'une politique adaptée aux enjeux du quartier et permettant de lutter contre l'accumulation des difficultés sur la même zone. Dans ce cadre, elle défendait une approche équilibrée des politiques publiques à destination des quartiers. Elle croyait au bénéfice de la prévention et de l'engagement citoyen pour résoudre les problématiques rencontrées. Elle s'était ainsi investie dans la signature d'une convention avec le Commissariat de Gonesse pour la mise en place d'une structure sportive en lien avec le centre départemental de Loisirs Jeunes du Val d'Oise. Dans la continuité de l'action du Gouvernement Jospin, elle défendait l'idée d'une police de proximité en lien avec le public et notamment le public jeune pour rétablir la confiance et renforcer l'adhésion à la citoyenneté. Sur ce point, l'action de la commune est constante, la Police municipale non armée et la création des éducateurs et des médiateurs vont dans le sens d'un dialogue qui ne doit pas être rompu avec la population au risque d'aggraver une fracture déjà présente et dont la résorption est l'un des défis majeurs posés à la République. Elle accompagnait ce dialogue constructif avec la Police par la mise en place d'activités et de projets à destination de tous les publics. Elle avait par exemple, défendu la mise en place d'ateliers de cuisine et de couture qu'elle voyait comme « des vecteurs de l'intégration en permettant aux individus de pouvoir être valorisés dans ce qu'ils savent faire. Ces activités sont prises en compte pour toutes les populations et permettent le partage avec d'autres des connaissances que les individus possèdent ». Elle croyait au développement des centres socioculturels sur lesquels elle était pleinement investie et elle a beaucoup agi pour la création du centre socioculturel Ingrid Betancourt, aux Marronniers. Elle souhaitait que ces équipements deviennent de véritables lieux pour la jeunesse, et ainsi leur permettre à la fois de se former au lien social, et au lien citoyen. Il y a toujours à faire dans ce domaine-là. Sa vision perdure encore aujourd'hui avec ces équipements qui font la vie de nos quartiers depuis des années, et qui se transformeront bientôt, c'est le nom qu'on va leur donner, en maisons des habitants, terme qu'elle n'aurait, j'en suis sûr, pas renié. 20 ans après sa prise de fonctions comme adjointe à la jeunesse, son message demeure d'actualité, et c'est fort de son ambition que nous développons aujourd'hui, toujours, une politique de jeunesse tournée vers l'apprentissage de la citoyenneté, et de la mise en place de projets communs. Vous l'aurez compris, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Marie-Dominique Maisonnier est pour moi, pour nous, une personne qui a été importante dans l'histoire récente de notre commune. Et il est tout à fait naturel de lui rendre cet hommage public. La baisse de l'engagement citoyen et de l'implication d'une partie des habitants que nous constatons aujourd'hui met en exergue son engagement pour la commune, sa capacité à faire bouger les lignes, sa détermination qui est restée intacte, qui est la nôtre, et c'est son héritage aujourd'hui que je salue, et qui doit toujours nous animer.

Je vous invite à respecter une minute de silence pour rendre un hommage à une vie dédiée à améliorer celle des autres, pour saluer les années d'engagement municipal de Marie-Dominique Maisonnier au service des Gonessiens. »

(Une minute de silence est observée.)

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

À l'occasion de la séance du Conseil municipal, il a été procédé au tirage au sort du **jury d'assises pour l'année 2021**.

Arrivée de Monsieur BARFETY à 19h25.

Monsieur le Maire :

Le tirage au sort a donc été réalisé, et nous allons maintenant engager l'ordre du jour proprement dit de la séance avec, tout d'abord, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal précédent du 29 mars 2021. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2021.

Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Oui, Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Une observation extrêmement courte, c'est une explication de la position de vote qu'on a sur les procès-verbaux. En plus, on n'avait pas participé très longtemps à la séance, donc nous nous abstenons sur ce procès-verbal. J'en profite aussi pour dire que nous nous associons, bien entendu... nous nous sommes associés tout à l'heure à l'hommage rendu. Je trouve que c'est une bonne chose d'avoir rendu hommage, effectivement, à Marie-Dominique Maisonnier qui a joué un rôle important dans la Ville, et dont la disparition brutale nous a tous affectés, et plus particulièrement un certain nombre de membres de notre groupe qui avaient une certaine proximité historique. Je pense notamment à Julien. Nous nous associons donc pleinement à ce qui a été dit tout à l'heure, à l'hommage que vous avez fort bien rendu, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Très bien. Donc nous délibérons sur l'approbation du procès-verbal. Qui est pour ? J'imagine qu'en distanciel, du côté de la majorité, du côté de l'opposition, évidemment, abstention. C'est ainsi enregistré. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 8 Abstentions

Monsieur le Maire :

Et nous pouvons donc aborder le premier point de l'ordre du jour, en l'absence de Madame Caumont, excusée. C'est Madame Maillard qui présente le rapport sur l'approbation et la signature d'avenants, s'agissant de la construction de la nouvelle école élémentaire du Square du Nord. Madame Maillard, vous avez la parole. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°4 pour le lot n°1, les avenants n°1 pour les lots n°2-3-4-5 et 6 et l'avenant n°2 pour le lot n°7 relatifs au marché de construction d'une nouvelle école élémentaire Square du Nord.

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Oui, Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :

« Ce sera davantage une explication de vote. L'avenant étant modeste dans son montant global, dans sa consistance, nous voterons pour cette délibération. J'en profite juste pour poser une question, et faire une demande. Est-ce qu'il serait possible finalement qu'on puisse visiter le chantier, parce qu'il a quand même bien avancé aujourd'hui, je veux dire, toute la structure est présente. Je pense que ça pourrait être intéressant, y compris que les élus de la minorité ou de l'opposition, sur la manière dont on entend les choses, en tout cas, puissent également se rendre compte sur place de l'état d'avancement du chantier. »

Monsieur le Maire :

« Bien évidemment, le chantier de l'école va se terminer durant le mois qui s'engage, le mois de mai. Et évidemment, on peut visiter, et j'avais prévu d'ailleurs que nous puissions le faire dans la deuxième quinzaine de mai pour, évidemment, nous-mêmes constater qu'on est bien à la fin du chantier. Et c'est clair qu'à ce moment-là, tous les élus... c'est une école pour tous les Gonessiens, donc ce n'est pas une école en fonction des choix, d'orientation politique municipale, seront invités d'ailleurs aussi, puisque finalement, même s'il y a encore les contraintes sanitaires aujourd'hui, et qui, en mai, vont durer, on pourra associer au moins un certain nombre... et les enseignants et les représentants de parents d'élèves, bien évidemment. On peut se féliciter d'abord que le chantier puisse arriver à son terme. Il y aura encore beaucoup de travail pour préparer la rentrée scolaire, bien évidemment, tout

l'aménagement intérieur, mobilier, etc. Mais en même temps, je voudrais me féliciter aussi que cette école, ce projet, ait pu bénéficier d'un plan de financement que je pourrais qualifier d'exceptionnel. Puisque sur les chiffres qui ont été annoncés par Madame Maillard, je peux vous indiquer, en les arrondissant un peu, mais c'est vraiment ça, on pourra vous donner les chiffres, le coût pour la Ville s'élève à seulement 1 500 000 euros. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans un quartier qui a bénéficié, par dérogation, d'une subvention de l'ANRU que j'avais pu négocier il y a déjà 2-3 ans, d'ailleurs, j'étais encore parlementaire, donc ça remonte à avant 2017, qui a déclenché une participation de la région dans le cadre de la convention quartier d'intérêt régional, donc ça, c'est la part de la région qui était à l'identique de la subvention de l'État ANRU.

Puis il y a eu des dotations politiques de la Ville, du Conseil départemental, du Val-d'Oise aussi, pour les écoles, et puis, de la Communauté d'agglomération. Tout ça cumulé, ça nous donne un plan de financement qui a été très performant, il faut le reconnaître ; ce n'est pas le cas de façon systématique. Et je ne suis pas sûr que, s'agissant de l'école Albert Camus sur laquelle on va travailler maintenant, puisque c'est la deuxième école élémentaire du quartier, nous puissions bénéficier d'un plan de financement aussi avantageux. Il faut reconnaître que là, c'est quand même très performant. A l'occasion d'une visite prochaine, je pourrai vous transmettre ce tableau dont on peut se féliciter, forcément, pour nos finances. N'est-ce pas Monsieur le Maire adjoint ? »

Monsieur TIBI :

« Absolument d'accord avec vous, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Effectivement, on voit d'ailleurs que les avenants qui nous sont proposés sur le site sont quand même bien négociés. Donc je vous propose de délibérer sur ce rapport. Qui est pour ? Unanimité. Très bien. Je vous remercie. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Alors, cela amène à modifier les noms des écoles et à faire des propositions complémentaires, car je rappelle qu'on part de deux écoles pour en faire une, enfin même si, évidemment, ce n'est pas tous les élèves des deux écoles qui vont rentrer dans la nouvelle école. Nous allons donc procéder à des dénominations. Madame Maillard, vous présentez le rapport, et puis on sera quelques-uns à intervenir sur les personnages qui sont proposés. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD, Monsieur le Maire et Madame HENNEBELLE

PROCÈDE à la dénomination de plusieurs écoles de la Ville.

Arrivée de Monsieur YILDIZ à 19h45 annulant le pouvoir donné à Monsieur SABOURET.

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame Maillard. Avant d'ouvrir le débat, on va le prolonger à deux voix avec Françoise Hennebelle, à trois voix même, avec toujours Elisabeth Maillard, sur les personnes, les personnages qui sont proposés ce soir. D'abord, évidemment, je voudrais dire quelques mots sur Marc Bloch, pour faire comprendre le sens du maintien du nom de Marc Bloch pour la nouvelle école. Marc Bloch, c'est à la fois un historien, mais c'est aussi un résistant qui a été tué par les nazis à la fin de la guerre, à l'extrême fin de la guerre. Mais d'abord, c'est un professeur, c'est une famille alsacienne, au départ, quand on est en 1800, dans les années après la guerre franco-allemande de 1870. Et cette famille d'Alsaciens, juive, est obligée de quitter l'Alsace, choisit la France. Et donc Marc Bloch, c'est à Paris qu'il est d'abord à l'école, au lycée, et il entre à la rue d'Ulm en 1904. Il est né, j'ai oublié de le dire, en 1886. À la rue d'Ulm et en 1904, il est reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie en 1908. Et puis il enseigne à Montpellier, et à Amiens, au lycée, et c'est la guerre de 1914-1918, la Première Guerre mondiale.

Il est mobilisé en 1914 dans l'infanterie comme sergent, et il termine la guerre avec le grade de capitaine ; il reçut la Légion d'honneur et la Croix de guerre. Il était devenu officier de renseignement, et cet historien, déjà historien, est aussi un soldat, et il est après la guerre nommé... il reprend sa carrière d'historien, de professeur. Il est nommé à la faculté de Strasbourg (à ce moment-là, l'Alsace est redevenue française), et cette faculté de Strasbourg venait d'être inaugurée. A ce moment-là, il réalise son œuvre de chercheur, et de grand historien médiéviste.

Les historiens connaissent, mais aussi une partie du public connaît « Les Rois thaumaturges », écrit en 1924, ou « Les caractères originaux de l'histoire rurale française » en 1931. C'est un bon connaisseur de l'Allemagne, et d'ailleurs, dans les années 30, il a conscience que les élites qui gouvernent le pays se trompent par rapport à l'Allemagne. Son témoignage, dans le livre qu'il écrit

pendant l'été de 1940, intitulé « L'étrange défaite », c'est-à-dire la drôle de guerre de 1940, qu'il écrit alors qu'il a dû se réfugier pendant l'été 40 avec sa famille dans sa maison de campagne dans la Creuse. Il écrit « L'étrange défaite », et il écrit : « *Paresseusement, lâchement, nous avons laissé faire, nous n'avions pas deviné le nazisme* ».

En octobre 1940, en vertu du statut des juifs, il est exclu de la Sorbonne, parce qu'il était devenu professeur à la Sorbonne. Il était aussi, je l'ai dit, dans la Creuse, en Auvergne, à Clermont-Ferrand, puis ensuite, à Montpellier, où il obtint une mutation, mais il ne put y donner que deux cours avant d'être mis à l'écart, toujours pour les raisons qu'on comprend. Alors, il entre dans la résistance. Il entre dans la résistance, dans différents mouvements de la résistance, et il se retrouve ensuite dans la région lyonnaise, où il rejoint le mouvement Franc-Tireur. Il travaille dans le Comité directeur régional de Franc-Tireur. Son pseudo était « Narbonne ».

Et évidemment, on arrive en 1943, Jean Moulin, le Conseil National de la Résistance, la résistance intérieure qui prépare la libération. Il s'agissait d'organiser l'insurrection. Et il est arrêté par la Gestapo le 8 mars 1944, après une dénonciation qui entraîna d'ailleurs d'autres arrestations. Et il fut enfermé à la prison tristement célèbre de Montluc. Et il subit des tortures, sans parler. C'était un homme de grand courage et au cours de ses interrogatoires à l'École de santé militaire, il fut frappé et soumis au supplice de la baignoire. On lui brisa des côtes et un poignet. Il fut exécuté le soir du 16 juin 1944, avec 29 autres résistants, près de Saint-Didier-de-Formans. 18 militaires allemands y abattirent leurs prisonniers par groupes de quatre, puis de deux, à coups de mitraillette. Marc Bloch, aujourd'hui, pour beaucoup sans doute, c'est quelqu'un dont le nom ne dit pas grand-chose. C'est un grand historien, c'est un grand citoyen, c'est un grand résistant et je pense que March Bloch doit garder le nom de l'école de La Fauconnière dans ce quartier. Il le faut, et je pense que cela a un sens. Voilà le sens de notre proposition. Je crois que c'est Françoise ensuite. »

Madame HENNEBELLE :

« Je souhaiterais faire un petit rappel sur les personnages de Marie Pape-Carpantier et Pauline Kergomard. Le choix de ces deux personnes n'est pas anodin pour dénommer des écoles maternelles. Ces deux femmes ont été des pionnières de l'organisation des lieux d'éducation des jeunes enfants, en défendant des méthodes innovantes, qui partent des besoins et des capacités de ces enfants. La première, Marie Pape-Carpantier. Elle est née le 11 septembre 1815 à La Flèche, dans une famille pauvre, son père étant mort deux mois avant sa naissance, et sa mère devant donc travailler dur comme lingère, pour élever ses enfants. Elle va à l'école, mais elle ne s'y plaît pas, notamment du fait de la sévérité des enseignants et des punitions qu'on lui inflige. Et à 11 ans, elle quitte l'école pour travailler auprès de sa mère, comme lingère. Elle devient repasseuse, et puis gantière. Elle a 18 ans quand la loi Guizot oblige chaque commune à créer une école primaire et des salles d'asile, destinées aux enfants de 2 à 6 ans des couches populaires. Sa mère est chargée de la création de cette salle d'asile à La Flèche ; Marie participe à l'encadrement des enfants.

L'année suivante, elle en devient la directrice et elle est responsable d'une centaine d'enfants. Mais Marie Carpentier n'apprécie pas le manuel des salles d'asile qui préconise une méthode d'éducation trop sévère et trop statique. Pour elle, l'éducation repose sur l'expérimentation, sur la leçon de choses qui doit permettre aux enfants d'ouvrir leur intelligence et de s'approprier le monde à travers le langage et à travers leur corps.

En 1845, Marie Pape-Carpantier propose de renommer les salles d'asile, dont le nom rappelle trop la misère et l'aumône, en « école maternelle ». Mais l'objectif reste le même : répondre aux curiosités de l'enfant, attirer son attention sur le monde, le but premier n'étant pas d'en faire de petits savants, même si on les initie à la lecture et à l'écriture. Le petit enfant a besoin de s'amuser et ce lieu d'accueil y répond parfaitement.

Elle publie « Conseils sur la direction des salles d'asile » qui est remarqué par le ministre de l'instruction publique, qui la nomme à Paris, directrice de la maison d'études destinée aux futurs enseignants et directrices de maternelles, c'est-à-dire les écoles normales maternelles. Elle dirige cette école pendant 27 ans. Elle continue d'écrire d'autres ouvrages pédagogiques, et des histoires pour les enfants. Elle dirige une revue pédagogique : « L'ami de l'enfance », créée en 1935 qui s'adresse aux enseignants. Son travail pédagogique est aussi reconnu dans l'enceinte de la Sorbonne, où elle donne de nombreuses conférences sur les méthodes d'enseignement, à la demande du ministre qui reconnaît en elle une femme, une mère, une doyenne des salles d'asile, dont la pratique et l'expérience seront entendues par les instituteurs.

Et enfin, tout au long de sa vie, elle milite pour l'éducation des filles, elle écrit des articles sur la question des droits des femmes qui, pour elle, est une question de justice, de bien-être, intéressant la société et l'humanité. Marie Pape-Carpantier meurt le 31 juillet 1878, tout près de chez nous, à Villiers-le-Bel.

On retrouve, dans la personne de Pauline Kergomard, la même philosophie sur l'instruction des jeunes enfants. Pauline est née à Bordeaux en 1838. Là, elle commence une carrière d'institutrice privée à 18 ans dans les familles bordelaises. Puis, elle arrive à Paris, elle est chargée de l'inspection des salles d'asile, où elle déplore les conditions matérielles d'accueil, le manque d'hygiène, le manque d'air. Et comme Marie Pape-Carpantier, elle y trouve une discipline excessive et un enseignement non adapté aux jeunes enfants. On encombre leur esprit d'un excès de connaissances, sans faire appel à leur intelligence ainsi qu'une trop grande part donnée à la religion. En tant qu'inspectrice, elle va sans

relâche, imposer sur le terrain sa conception de la pédagogie du petit enfant et elle poursuit deux buts : améliorer l'accueil des petits élèves et développer une nouvelle pédagogie axée sur la reconnaissance de la personnalité de l'enfant. Elle défend une éducation basée sur le jeu, ainsi que sur les activités artistiques et sportives. Bien avant Maria Montessori qui, elle, a vécu de 1870 à 1952, Pauline Kergomard mit en avant la nécessité du développement à la fois physique et affectif du jeune enfant.

Par ailleurs, elle insistait sur l'importance de la connaissance de la psychologie infantile pour les enseignantes. Elle anima des conférences pédagogiques, elle dirigea, à la suite de Marie Pape-Carpantier, la revue pédagogique « L'Ami d'enfance », et elle publie un recueil d'articles de cette revue sous le titre de « L'Éducation maternelle dans l'école » en 1886 et une autre version en 1895.

Elle collabore également, en 1903, à la revue à destination des enseignants de maternelle, « L'éducation enfantine » et fait paraître également « L'enfant de 2 à 6 ans », un guide pratique à l'usage des enseignantes de maternelle.

Enfin, comme Marie Pape-Carpantier, on la retrouve dans la défense de la cause des femmes et elle collabora en 1901 au Conseil national des femmes françaises et la section Éducation qui militait pour le droit de vote des femmes, l'égalité des droits civils, l'égalité dans le travail, la famille et l'éducation des filles. Infatigable, elle ne prit sa retraite qu'à l'âge de 79 ans et elle meurt en 1925.

Il était important aujourd'hui de rappeler la vie et les travaux laissés en héritage par ces deux pionnières de l'éducation sur la connaissance du jeune enfant ; aujourd'hui, à l'heure où les rythmes scolaires restent une question de débat, où les intérêts de l'enfant ne sont pas toujours considérés à la hauteur. »

Madame MAILLARD

« Ça va être encore deux autres femmes célèbres. Marie Curie est née Maria Salomea Sklodowska, le 7 novembre 1867 à Varsovie et morte le 4 juillet 1934 à Passy. Est une physicienne et chimiste d'origine polonaise, naturalisée française par son mariage avec le physicien Pierre Curie en 1895. Scientifique d'exception, elle est la première femme à avoir reçu le prix Nobel et à ce jour, la seule femme à en avoir reçu deux. Elle reste la seule personne à avoir été récompensée dans deux domaines scientifiques distincts. Marie Curie souhaitait faire ses études supérieures en Pologne mais c'était impossible parce qu'interdit aux femmes. Elle est donc venue sur Paris démarrer des études supérieures en 1891. Elle va y rencontrer son mari, Pierre Curie et elle va travailler avec son mari, Pierre Curie, et Henri Becquerel, sur les radiations, le phénomène des radiations et ils obtiennent le prix Nobel de physique le 10 décembre 1903.

Le 19 avril 1906, son mari meurt renversé par une voiture à cheval ; elle devient alors la première femme en France, directrice d'un laboratoire universitaire et de 1906 à 1934, elle va accueillir 45 femmes, sans exercer une sélection sexiste dans les recrutements.

En 1910, assistée du professeur André-Louis Debierne, Marie Curie parvient à isoler un gramme de radium sous forme de métal pur. Le 8 novembre 1911, elle reçoit un télégramme l'informant que le prix Nobel de chimie lui est décerné.

Lorsque la guerre éclate, Marie Curie se mobilise, tout comme les autres membres de l'Institut du radium, qui fermera temporairement durant la guerre. Elle participe à la conception de 18 unités chirurgicales mobiles, des ambulances radiologiques surnommées « les petites Curie ». En novembre 1918, à la fin de la guerre, Marie Curie peut enfin occuper son poste à l'Institut du radium. Elle a consacré sa vie effectivement à la recherche et elle meurt en fait d'une trop grande exposition aux éléments radioactifs ; elle meurt d'une leucémie radio-induite. Par contre, elle nous a permis de faire la radiologie, c'est donc une très grande chercheuse et aussi une très grande féministe.

Nous allons suivre avec une autre féministe, Anne Sylvestre, de son vrai nom Anne-Marie Thérèse Beugras, est une chanteuse française, auteure-compositrice-interprète, ce qui est rare, puisque souvent, maintenant, les chanteurs ne sont qu'interprètes, ils n'écrivent pas forcément leurs textes. Elle est née le 20 juin 1934 à Lyon et est morte le 30 novembre 2020 à Neuilly-sur-Seine. Elle passe son enfance près de Lyon puis elle monte à Paris.

À la fin des années 50, elle se produit dans différents cabarets, dans le milieu des artistes auprès de Brassens, Barbara, Moustaki, Bobby Lapointe. Elle va se produire aussi à Bobino, à l'Olympia. Elle va écrire un certain nombre de textes et elle va faire son premier disque en 1961, son premier 33 tours, qui reçoit pour ses chansons le Grand Prix du public. Elle va faire à la fois des albums de chansons pour adultes, mais aussi, à partir d'octobre 1962, elle sort ses premières chansons pour enfants, « Les Fabulettes », des petites comptines pour les enfants. Elle va créer aussi des contes musicaux, elle va se déplacer dans le monde entier, pour présenter la chanson française. Elle se revendique féministe. C'est une chanteuse engagée. Elle signe de nombreux textes aussi, en s'impliquant sur des thèmes de société, tels le viol, la misère, les sans-abri, sur le thème de l'homosexualité, sur les préjugés. Ses « Fabulettes », tout en piochant dans un registre enfantin, allient aussi l'humour, le sérieux, la poésie. Elle est morte récemment, le 30 novembre 2020 ».

Monsieur le Maire :

« Merci aux uns et aux autres pour ces présentations. Je précise à nos collègues qui sont en distanciel que leur micro doit être fermé lorsqu'ils n'ont pas à prendre la parole, pour éviter les perturbations ici. Alors, nous ouvrons le débat sur ces propositions. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Lory. »

Monsieur LORY

« Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention sera relativement courte. Les changements de noms d'écoles peuvent avoir un côté qui est perturbant pour les enfants qui se sont habitués à ces noms, pour les parents qui ont pu y aller, donc avant toute chose, il faut que les citoyens comprennent qu'avant d'être des noms d'école, ces noms sont des noms de personnes. Vous avez retracé leur parcours. Alors moi, je voulais aussi parler de Benjamin Rabier qui garde toujours une école à son nom mais qui est un illustrateur de talent du début du 20^e siècle, qui a notamment inventé le logo publicitaire de « La Vache qui rit ». C'est peut-être anecdotique, mais de fait, on le connaît toujours. Mais finalement, changer de nom, c'est porter un message. Vous l'avez bien porté vous-mêmes en présentant différents personnages. Marc Bloch étant bien sûr la personne pour qui j'ai une sensibilité particulière. Mais c'est aussi inscrire une vision pour la jeunesse, des valeurs, des objectifs. C'est l'investissement citoyen. C'est le rêve aussi avec « Les Fabulettes », mais c'est aussi la réussite. Et finalement, des changements de noms, c'est aussi le changement de notre société. Il y a des noms qui peuvent disparaître, il y a des noms qui doivent rester parce que les valeurs qui sont portées traversent les âges. Merci ».

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette appréciation. Monsieur Barfety ».

Monsieur BARFETY :

« Merci. Moi aussi, très rapidement, pour dire que je partage totalement ces choix. Je pense qu'il y a un bon équilibre entre une personnalité très connue comme Marie Curie, et puis d'autres que les uns et les autres pourront peut-être découvrir ou redécouvrir, et de beaux exemples d'ouverture d'esprit, de courage, d'égalité entre les hommes et les femmes, quelles que soient les origines, comme on l'a vu avec Marie Curie. Et des noms très bien choisis pour des écoles, comme ça a été dit, et y compris pour Marc Bloch, historien, mais aussi dans son ouvrage « L'étrange défaite » que vous avez cité, pour moi la conclusion la plus forte, c'est que cette défaite contre l'Allemagne était une défaite intellectuelle, incapacité des chefs à penser cette confrontation et à organiser le pays. Et je trouve donc que pour une école, c'est très intéressant de dire que c'est par cette construction intellectuelle qu'on peut préparer l'avenir ».

Monsieur le Maire :

« Absolument, ça reste tout à fait valable aujourd'hui je pense. Très bien. Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :

« Je vais dire un mot sur ces choix de dénomination qui ne nous posent aucun problème de fond. Au contraire, je trouve que les noms sont plutôt bien choisis. J'ai deux remarques, la première, c'est une interrogation, parce qu'on a découvert, finalement, dans le dossier, les noms qui ont été choisis pour ces différentes écoles. J'aurais aimé savoir si les enseignants et les parents d'élèves des différentes écoles concernées avaient été consultés. En tout cas, nous, les élus de la minorité de l'opposition, nous ne l'avons pas été, mais nous ne voyons pas d'inconvénient à ces changements de noms tels qu'ils nous ont été présentés. Notamment, je trouve que donner à des pionnières de la pédagogie pour les tout-petits, des noms d'école maternelle, est plutôt pertinent, d'autant plus que j'ai découvert effectivement, en me renseignant un petit peu, que l'une d'entre elles était en fait décédée à Villiers-le-Bel, donc juste à côté. Il n'y a pas de problème de fond là-dessus. Par contre sur la procédure elle-même, a-t-on consulté les enseignants et les parents d'élèves ? Voilà une chose qui m'interroge. Et puis, par ailleurs, je pense qu'un des risques, même avec des noms connus, on disait tout à l'heure Marie Curie Marc Bloch, effectivement.

Quand on a fait des études d'histoire, Marc Bloch, c'est un incontournable, mais lorsqu'on n'a pas fait d'études d'histoire, ça l'est peut être beaucoup moins. Et je suis à peu près persuadé qu'aujourd'hui, si on pose la question aux parents d'élèves, peut-être même aux enseignants, du sens de la dénomination de chacune des écoles, on risque d'avoir des surprises, et probablement des surprises assez négatives, sur leurs connaissances de la personne qui a donné son nom à leur école. Et je pense qu'il serait utile qu'on réfléchisse (je pense que ce n'est vraiment pas coûteux) à une présentation des dénominations d'écoles qui pourraient être installées là où tout le monde passe. Voilà, ça fait partie des choses assez classiques qu'on peut faire dans une commune, que je suggère, pour qu'effectivement, ce travail de mémoire aussi, qui se fait à travers la dénomination des écoles, puisse être entretenu ».

Monsieur le Maire :

« Alors, sur le premier point, il appartient à une assemblée de désigner les dénominations des écoles, ou d'autres lieux, que ce soit une rue, un équipement, une assemblée municipale, une assemblée départementale, régionale et/ou l'État, quand il s'agit de bâtiments qui sont propriété communale, départementale, etc. Et il est évident, si on imagine des débats à n'en plus finir, il n'y aura jamais d'accord, de consensus, etc. Il faut faire simple, et c'est, de toute façon, en Conseil municipal que l'on procède aux dénominations.

Alors, bien évidemment, il faut expliquer ces choix, et je suis d'accord, à partir du moment où on fait un choix, et qu'on en explique le sens, comme on vient de le faire, il faut le faire partager. Y compris Maurice Genevoix va rester Maurice Genevoix, évidemment, comme Marie Laurencin, comme Adrien Thery, et tous les autres. On a été amené à le faire par exemple pour Jaurès, mais on ne l'a pas fait, c'est vrai, et donc on peut le faire. Je suis assez d'accord, parce que ça n'a de sens que si le sens qu'on veut donner à ces dénominations, on le partage avec la communauté scolaire ensuite, la communauté des parents, et bien évidemment, le quartier. Mais je pense franchement que pour ce qui est du choix, il appartient au Conseil municipal, et que ce serait peut-être un peu compliqué par exemple, si on avait dit : « Entre Marc Bloch et Marie Curie... On garde March Bloch ? On garde Marie Curie ? » Il fallait faire un choix et le choix qui était le plus judicieux, c'est que Marie Curie soit aussi une dénomination pour une école élémentaire, et comme on avait deux écoles Benjamin Rabier et qu'on a d'ailleurs aussi deux écoles Marc Bloch, eh bien d'un côté, une école... l'école élémentaire, actuellement Benjamin Rabier va s'appeler Marie Curie et que l'école maternelle Bloch ne s'appellera plus Marc Bloch, puisqu'il y a l'école élémentaire Marc Bloch. C'est un peu le choix qui fait aussi cette logique-là. On avait bien deux écoles René Coty au Square de la Garenne et on a choisi, il y a déjà quelques années, que l'une des deux, enfin l'école élémentaire, s'appelle Albert Camus. On avait aussi Orgemont 1, Orgemont 2, Orgemont 3, il n'y a pas longtemps. Comme on avait encore La Madeleine ou Coulanges. C'est mieux que les écoles portent des noms de personnes, de personnages, en essayant de faire partager, rappeler à chacun, à chacune, le sens, c'est-à-dire ce que ces personnes ont fait pour l'école, parce qu'on a vu qu'on a choisi quand même beaucoup de noms pour l'école, notamment pour l'école maternelle. Voilà tout simplement l'explication que je souhaitais apporter en complément.

Qui souhaite encore intervenir ? Non ? Donc nous allons pouvoir délibérer. Si en distanciel, il y en a qui veulent s'exprimer, n'hésitez pas, vous avez le droit de vous exprimer. Personne ne le demande, donc je soumetts au vote de l'assemblée ces propositions de dénomination. Qui est pour ? Unanimité.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur ROUCAN

ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations sportives pour la saison sportive 2021-2022.

Monsieur ROUCAN :

« L'objet de ce rapport est l'attribution des subventions de fonctionnement des associations sportives. Je vais recontextualiser un petit peu les choses. Il faut savoir que l'offre associative sportive de la Ville est très riche et très variée. En effet, nous bénéficions de plus d'une vingtaine d'associations à des visées différentes, je pense que c'est aussi le moment de remercier l'ensemble des Présidents des associations, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour la Ville. Je pense que c'est très important. Il y a un gros travail qui est fait en ce moment avec les Présidents d'associations, justement, pour remobiliser les bénévoles et d'en bénéficier davantage.

Le soutien de la Ville, il est de plusieurs manières. C'est par l'attribution d'une subvention que nous allons voter, mais aussi par l'attribution de dispositions gratuites des installations sportives. La Ville bénéficie d'installations sportives de qualité qui engendrent des frais de fonctionnement, c'est aussi un des soutiens qui est mis à disposition par la Ville, il faut le rappeler. On est dans un contexte assez spécifique, avec le COVID et il faut savoir que les attributions de subventions sont pour les saisons. Alors pour les saisons, une saison sportive, c'est de septembre à septembre. Là, nous allons voter la saison sportive 2021-2022. Il faut savoir que depuis le début du COVID, c'est-à-dire 2020, ce sont deux saisons sportives qui ont été entachées, donc 2019-2020 et 2020-2021. Le choix qui a été fait par la municipalité sur les précédents Conseils municipaux, a été de garder les subventions pleines aux associations. Cette décision permettait d'aider les associations à faire face à leurs charges fixes, ce qui est frais fédéraux, frais de personnels, encadrement et assurance.

Ce choix, il a été fait, très bien, et cette année nous avons décidé de voir avec les associations justement et nous nous sommes aperçus que la majorité des associations, voire toutes les associations, bénéficient d'une trésorerie supérieure, puisqu'ils avaient beaucoup moins de frais sur temps de COVID, puisqu'il y a des entraînements et beaucoup de matchs qui ont été annulés, il y a eu énormément de frais en moins. Du coup, on a fait le choix, pour toutes les associations qui avaient

une subvention inférieure à 5 000 euros, de ne pas toucher à cette subvention, puisque c'est des subventions qui ne sont pas très élevées.

Cependant, toutes les associations qui bénéficiaient de plus de 5 000 euros de la Ville, on a décidé de rencontrer les Présidents d'associations pour voir avec eux, justement, quels étaient leurs besoins et quels étaient leurs budgets primitifs et leurs envies et de se concerter pour arriver à une somme qui n'allait pas les pénaliser, mais voir quelle était la somme qui serait subventionnée, par rapport à la trésorerie qu'ils avaient.

Il faut savoir qu'il y a des subventions qui ont été baissées, mais nous n'avons pas touché à la subvention globale. Ce travail qu'on a fait avec eux saura financer les projets sportifs des clubs. La Ville tient à ce que chaque club, association sportive, ait une ambition sur le long terme, sur 5 ans et l'argent... ceux-ci vont être subventionnés à la hauteur des projets sportifs, il y a un gros travail aussi de soutien et d'appui qui est fait par le service des sports, et par moi-même, par des réunions multiples, et des choix et des aides. Voilà un petit peu pour le financement. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, et d'attribuer les subventions de fonctionnement, au titre de la saison sportive 2021-2022 aux associations concernées. De préciser que les crédits de dépense sont inscrits aux budgets 2021, au chapitre et à l'article concernés. De dire qu'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au préfet du Val-d'Oise, à la trésorerie de Gonesse, et aux différents organismes et partenaires concernés ».

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Roucan. Sur cette présentation et ces propositions, qui souhaitez intervenir ? Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Alors d'habitude, sur les subventions aux associations, on est dans une logique, les subventions de fonctionnement aux associations sportives, c'était le cas en 2019, en 2020, pardon, où on avait reconduit les subventions 2019.

On est dans une logique de reconduction assez classique, ce qui n'est pas le cas cette année. Ce n'est globalement quand même pas une nouvelle très positive pour le monde sportif gonessien qui, comme partout ailleurs, connaît des difficultés ; la crise COVID empêche les associations sportives de fonctionner, on va forcément débattre sur les montants financés qui sont accordés.

Or, Monsieur Roucan nous a indiqué qu'on n'a pas touché aux subventions en dessous de 5 000 euros, ce qui n'est pas tout à fait exact puisqu'il y a des subventions qui ont été de moins de 5 000 euros en 2020 et qui ont baissé dans le tableau qui nous a été transmis, dans les propositions que vous faites.

Ensuite, vous avez dit que les associations sont subventionnées, d'une certaine manière, à travers la mise à disposition gratuite des équipements de la commune. C'est tout à fait exact et c'est heureux que les mises à disposition des équipements de la commune soient gratuites.

Je ne connais pas beaucoup de communes de France qui font payer les associations sportives pour les équipements de la commune puisque la vocation des équipements, c'est de permettre aux associations de faire pratiquer les différents sports proposés dans les communes à leurs licenciés. Et il faut faire un effort sur l'investissement, il faut effectivement avoir de beaux équipements sportifs. Mais il est très important qu'au-delà des équipements sportifs, on donne les moyens aux associations sportives de fonctionner. Or, ce que l'on constate dans la délibération, c'est que les subventions pour les associations sportives à Gonesse sont en baisse significative, puisqu'on est, en gros, à peu près 25 % en dessous de ce qui était donné aux associations l'année dernière. Alors ça s'explique de plusieurs manières, en tout cas, ça se comprend de plusieurs manières quand on regarde le tableau. Ça se comprend à travers des baisses de subventions qui sont faites à un certain nombre d'associations, je pense par exemple à l'association du football, le Racing Club de Gonesse qui a 5 000 euros en moins. Ça s'explique par des baisses plus significatives encore, je pense au Club de gym, je pense au Turling Bâtons. En proportion, ils perdent la moitié à peu près de leur subvention. Je pense également au Club de rugby qui perd 10 000 euros. On passe de 30 à 20 000, ce qui d'ailleurs interroge sur l'avenir du Club de rugby. J'en dirai quelques mots par la suite. Et puis ça s'explique également par des associations, alors ça, d'ailleurs, je vous interroge, qui avaient des subventions l'année dernière, mais qui n'en ont plus cette année. Ont-elles oublié de faire la demande ? Y aura-t-il une session de rattrapage ? Vous avez dit qu'on pouvait en garder sous le pied pour des dotations supplémentaires, vous allez certainement m'éclairer là-dessus.

En tout cas, je pense que c'est important qu'on y voie clair aujourd'hui, au moment où on est en train de donner les subventions de fonctionnement, d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations. Soulignons que les associations sportives à Gonesse ne sont pas aujourd'hui dans le haut du panier des associations qui reçoivent des subventions quand on compare avec d'autres communes. Je me suis amusé à faire quelques comparaisons avec des communes du Val-d'Oise, pour constater que par exemple, un club phare dans toutes les communes, c'est le club de foot. On est à 55 000 euros de subventions municipales pour le club de foot, sans aller jusqu'aux subventions que peut donner par exemple une petite commune à côté de nous, qui est la commune de Roissy, qui donne plus du double à son club de football. Je regarde d'autres communes dans le département, de taille à peu près similaire. Par exemple, j'ai regardé Franconville. Alors, il y a un peu plus d'habitants à

Franconville, peut-être un peu plus de licenciés, mais ils donnent pratiquement... pas tout à fait le double, mais ils donnent beaucoup plus à leur club de football. Ils donnent 50 % de plus que ce que nous, nous donnons. Ils donnent énormément également à leur club de handball. C'est-à-dire que les subventions qui sont attribuées, c'est plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ce n'est pas des clopinettes que l'on donne aux clubs dans ces communes-là. Pourquoi ? Parce qu'il y a une véritable volonté de développer la politique sportive et de s'appuyer sur des clubs très structurés, et des clubs puissants.

Donc la question que je pose, c'est : « Est-ce qu'avec une enveloppe globale qui va être distribuée aujourd'hui, d'à peu près 137 000 euros, nous distribuons aujourd'hui 137 000 euros de subventions aux associations, est-ce qu'on se donne les moyens d'avoir une politique sportive ambitieuse ? Juste, je parlais tout à l'heure de Franconville, rien que le club de basket à Franconville, il touche 180 000 euros de subvention. Et on peut faire des comparaisons avec beaucoup d'autres communes qui mettent de l'argent sur le fonctionnement des associations. C'est bien d'avoir de beaux équipements, c'est tout aussi important, voire même davantage, que ces équipements puissent être utilisés, que les associations puissent les faire tourner.

Une remarque, au passage, sur les baisses. On comprend les nécessités budgétaires. Parce que pourquoi il y a baisse ? Parce qu'il y a aussi des nécessités budgétaires. On a voté le budget lors de la dernière séance, enfin pas nous, mais le budget a été voté lors de la dernière séance et on voit que la situation budgétaire est tendue, il y a nécessité de faire des économies. Et là, on fait des économies sur les associations sportives, mais est-ce qu'on a bien réfléchi ? Vous nous avez dit que vous aviez travaillé avec les Présidents des associations sportives, est-ce qu'on a bien réfléchi avec eux aussi à la répercussion des économies que l'on va faire sur les licenciés ? Je prends un exemple, les clubs ont accueilli, en tout cas, ont fait prendre des licences à leurs licenciés, enfin à leurs adhérents, les adhérents ont cotisé et les adhérents se sont retrouvés, l'année dernière, à avoir une demi-année et cette année à n'avoir pas d'année sportive, vraiment, quasiment pas d'année du tout.

Les familles, souvent, demandent le remboursement, au moins partiel, ou des avoirs sur les cotisations des années suivantes. C'est une condition de la réinscription. Si les clubs se retrouvent en incapacité, parce qu'on ne leur a pas donné de subvention, de rembourser ou de réduire les futures cotisations des adhérents qui, pendant presque deux ans, n'ont pas eu d'activité, est-ce qu'on ne va pas tout simplement tuer ces clubs-là ?

Voilà, c'est une vraie interrogation que j'ai. Et puis une dernière interrogation, j'en parlais tout à l'heure, sur le rugby, où la subvention baisse considérablement, est-ce qu'on a encore envie de soutenir le club de rugby qui est une entente ? C'est une entente Gonesse-Goussainville. On a des équipements qui ont été justement réalisés, il y a de très belles tribunes, de très beaux vestiaires. Vraiment, on est bien équipé, on est mieux équipé en tout cas qu'à Goussainville en matière de rugby mais par contre, est-ce qu'on a une vraie volonté de continuer à soutenir ce club ? Quand je lis cette proposition de subvention, ça m'interroge fortement.

Alors pour terminer, nous, notre position de vote là-dessus, naturellement, on les votera les subventions, on ne va pas être dans une position où on ne va pas voter des subventions mais vraiment, on s'interroge fortement sur le niveau des subventions qui nous sont proposées. On peut entendre la nécessité de faire des économies mais enfin là, on fait quand même des économies quasiment d'un quart du budget de subvention aux associations sportives, ce qui me paraît excessif ».

Monsieur le Maire :

« Monsieur Roucan, bien évidemment, va vous répondre ».

Monsieur ROUCAN :

« Avec grand plaisir. Alors, ça me fait très plaisir cette intervention, ça montre beaucoup de choses. La première, c'est qu'il y a quelque chose qui me gêne, c'est que vous étiez présent aux commissions, je n'ai pas entendu une seule remarque lors de la commission alors qu'on a insisté sur le fait de savoir s'il y a quelque chose qui interpellait.

La deuxième, ce que je trouve dommage, c'est que vous n'aviez pas été présent tous ces derniers mois et j'ai exposé la politique sportive de la Ville, et il y a une réelle politique sportive de la Ville. Ce qui m'inquiète un peu plus, ce qui montre un petit peu l'état d'esprit, et qui me gêne un petit peu, c'est que souvent, les politiciens, comme vous dites, pensent que les associations, ce n'est que de l'argent. Je ne sais pas si vous avez déjà tenu une association sportive, Monsieur Sabouret, moi, oui. Et l'accompagnement, il se fait bien au-delà de l'argent. Je regrette aussi quelque chose, parce que vous parlez de baisse des subventions. Je l'ai dit, il n'y a aucune baisse de subvention globale, aucune ! Ce que j'ai fait, c'est que je n'ai pas reconduit les choses. J'ai regardé, j'ai vérifié, j'ai concerté. C'est du temps qui est passé avec les Présidents d'associations. Il me semble, en tout cas, c'est mon avis, que ces subventions, c'est de l'argent public. C'est votre argent, c'est mon argent. Donc on a été regardé, on a été vérifié et on a accompagné les clubs sportifs. J'entends, c'est facile de voir cette baisse, et de pointer du doigt. Et il me semble que c'est très simple, mais ça va bien au-delà de ça. C'est beaucoup de temps qui est passé avec les associations pour les accompagner.

Maintenant, vous n'avez pas à vous en faire, puisque cet argent sera restitué. Il sera restitué aux associations. Vous l'avez dit, les baisses de subvention... une décision politique aurait été de baisser peut-être 10 % à tout le monde. Quelle est la justice ? Aucune pour moi. Je ne vais pas dévoiler ici la

trésorerie du Club de rugby, comme vous le citez, mais je peux vous assurer qu'ils n'ont pas à s'inquiéter et je peux vous assurer qu'on aidera à les accompagner. J'ai déjà vu le Président, je vais le revoir, on a un projet sportif en commun. Je peux vous assurer que l'ambition pour le Club de rugby est toujours la même et on s'assurera que l'ensemble des associations sportives à Gonesse seront bien servies et pas que financièrement.

Un autre point, j'en avais déjà parlé précédemment mais vous n'étiez pas là, je l'entends, les subventions de la Ville font l'objet d'une nouvelle procédure, c'est-à-dire qu'elles vont être critérisées. C'est un travail qui a été fait avec un ensemble de Présidents, sur plusieurs réunions. Les subventions, à l'avenir, vont être critérisées. On va faire un audit sur le sport dans la Ville, notamment dans le sport associatif et je suis d'accord avec vous, l'objectif, c'est de tirer vers le haut les associations, le nombre d'adhérents, la qualité d'accueil mais aussi la qualité et le niveau des prestations. Vous parliez tout à l'heure de la qualité des équipements, ce qui m'inquiète un petit peu, c'est que dans vos prises de parole publiques, vous parlez justement que l'investissement de la Ville est beaucoup trop onéreux. Vous voyez, le choix politique, là, ça a été d'investir pour les associations. C'est pour ça que j'en parle.

Du coup, le travail qui va être fait, c'est un travail, c'est sûr, j'aurais pu le reconduire, c'est un travail de fond, Monsieur Sabouret. C'est-à-dire que ça va être un vrai suivi de projet sportif, d'engagement. C'est-à-dire que c'est une collaboration qu'il va y avoir avec chaque association, pour les tirer vers le haut, pour les aider. C'est quelque chose qui est bien plus précieux que simple argent et cet argent, il sera restitué.

Ça, je l'entends, vous auriez pu vous en inquiéter mais les subventions vont augmenter et j'espère qu'à terme, le sport dans la Ville va en bénéficier et qu'il sera encore... les subventions augmenteront l'année prochaine. Mais 25 %, c'est totalement faux. Je suis désolé, c'est totalement faux. J'espère vous avoir répondu. Je ne sais pas si j'ai répondu à tous les points, puisque vous aviez beaucoup de questions, mais en tout cas, merci de votre intervention ».

Monsieur le Maire :

« Alors, je voudrais effectivement, à mon tour, souligner l'important travail qui a été fait, et de concertation avec les clubs sportifs, d'abord pour la définition du projet sportif pour le mandat et ce travail a été fait dès le début du mandat et s'est achevé en fin d'année dernière. J'ai participé à cette rencontre avec les Présidents et Présidents de club, qui ont adhéré à la démarche. Alors là, sur les subventions 2021, dans un contexte qui est celui que nous connaissons toujours, de la pandémie, le sérieux budgétaire consistait à regarder club par club, dans la concertation avec les bureaux des associations et c'est ce qui a été fait par le maire adjoint, par la Direction des sports, de regarder, évidemment.

Et vous l'avez souligné vous-même, en disant que des parents disaient, et j'en ai entendu : « On n'a pas eu d'activité en 2020, il faudrait presque nous rembourser ». En tout cas, les clubs ont fait de la trésorerie, mais n'ont pas fait de dépenses comme les années précédentes, par la force des choses, bien évidemment. Donc le sérieux dans la préparation budgétaire, c'est de regarder les choses, ce qui a été fait, mais pas de façon brutale et en niant toutes les réalités des clubs. Je pense que ça a été fait, et ça me paraît... la proposition qui est faite... Monsieur Roucan l'a annoncé, pour 2022, donc ça ne s'applique pas en 2021, d'un dispositif de définition par critère. Donc je crois que ça me paraît être une bonne façon de voir les choses. Alors attention, il faut se méfier des apparences, mais la réalité c'est, au contraire, il y a un projet sportif, il y a une dynamique sportive à Gonesse et c'est bien connu. Alors maintenant, les comparaisons que l'on peut faire avec telle ou telle ville, Franconville, Roissy, on peut faire toutes les comparaisons qu'on veut, je crois franchement que nous avons non seulement un haut niveau d'équipement sportif à Gonesse que d'autres villes, peut-être Franconville pourrait nous envier. Je ne sais pas s'il y a une salle d'escrime à Franconville, je ne sais pas s'il y a une salle de karaté à Franconville, etc. On pourrait toujours faire des comparaisons de ce type-là. Efforçons-nous de développer la vie sportive à Gonesse et je crois que l'équipement qu'on va pouvoir bientôt mettre à la disposition, par exemple, du club de foot, du Racing Club, mais aussi du Club d'athlétisme, avec des pistes d'athlétisme, des ateliers d'athlétisme et ça sera une première à Gonesse, de ce côté-là. Mais aussi mise à disposition, d'ailleurs, ces équipements, notamment sur l'athlétisme, au bénéfice de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, c'est quelque chose que sans doute, bientôt, certains, d'autres communes, ne tarderont pas à nous envier. Monsieur Sabouret, oui, un complément ? ».

Monsieur SABOURET :

« Oui, je voulais réagir aux réponses qui ont été apportées, enfin qui ne sont pas tout à fait des réponses, sur la présence... sur l'absence, on va dire, pendant le délai de recours pour les élections municipales. J'ai voulu m'en expliquer lors de la dernière séance, ça n'a pas été possible. Je ne vais pas forcément refaire l'explication ici, ce serait peut-être trop long et puis ce n'est pas le sujet de la délibération. On est revenu, on pose des questions en commissions. Il y a certaines questions qu'on n'a pas le temps de préparer pour les commissions, donc on pose aussi un certain nombre de questions en séance. Je pense qu'on peut répondre aussi aux questions en séance et nous, la position qu'on a dans les commissions, sur des sujets évidents, on donne nos positions de vote, sur des sujets qui le sont moins, on réserve notre position de vote à la séance, parce qu'on a besoin

d'étudier davantage les dossiers. Je pense que ça, c'est parfaitement compréhensible. On a été présent d'ailleurs à toutes les commissions, on avait au moins une personne présente à toutes les commissions, lors de la préparation du précédent Conseil municipal et lors de la préparation de ce Conseil municipal. Et on essaiera de continuer dans ce rythme-là.

J'ai été mesuré dans mes propos, j'ai posé un certain nombre de questions et j'ai quand même un certain nombre de constatations. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de baisse de subventions de 25 %. Vous dites que ce que j'indique est faux. C'est la lecture des tableaux de l'année dernière comparés aux tableaux qui nous sont proposés lors de cette séance. On va à peu près distribuer 137 000 euros de subventions aux associations sportives lors de cette séance. Lors du Conseil municipal de mai 2020 et lors du Conseil municipal de mars 2019, on avait distribué le même montant, d'ailleurs, il n'y avait aucune modification, aux subventions aux associations entre 2019 et 2020. On avait distribué à peu près 182 000 euros, donc ce qui veut dire qu'il y a quand même un écart de 45 000 euros. Je suis désolé, mais quand on calcule, sur 137 000, un écart de 45 000, c'est bien une baisse de 25 % à peu près ; c'est en ordre de grandeur, donc vous ne pouvez pas nous dire que ce que l'on dit est faux. C'est juste du calcul mathématique. Maintenant, si demain il y a des rallonges budgétaires qui sont accordées aux associations, on regardera, mais à l'heure d'aujourd'hui, il y a une baisse de 25 %. Par ailleurs, il y a quand même une petite faiblesse dans le raisonnement.

Si on dit que l'argent va être restitué aux associations, et si vous nous indiquez maintenant qu'on va restituer l'argent aux associations, pourquoi on ne le fait pas tout de suite ? C'est-à-dire que si on décide quelque chose, pourquoi on diffère l'exécution de cette décision ? Donc nous verrons bien, nous estimons... notre position, c'est de dire qu'il y a plusieurs stratégies possibles dans les aides financières aux associations. La première stratégie qui a été adoptée par beaucoup de communes, ça a été de dire que dans le contexte COVID, il ne faut pas fragiliser les associations, parce qu'il faut leur permettre de redémarrer quand la situation s'améliorera. Il y a une deuxième stratégie qui consiste à dire : « Il y a des marges de manœuvre budgétaires à trouver, on va essayer d'en trouver, là-dessus, sur les associations. Si on les a faites dans la concertation avec elles, c'est très bien, mais la vérité, c'est que quand même qu'on leur fait supporter la charge de l'ajustement budgétaire. On regardera, bien sûr, par la suite, mais nous attirons l'attention de l'ensemble des membres du Conseil municipal, sur le fait que le redémarrage de l'activité des associations sportives ne sera pas du tout évident ».

Monsieur le Maire :

« Alors, Monsieur Roucan, évidemment... ».

Monsieur ROUCAN :

« Juste, je l'ai dit, pourquoi ce n'est pas voté aujourd'hui ? Un projet sportif ne se fait pas en quelques semaines, c'est long à mettre en œuvre, c'est un projet sportif sur cinq ans et les projets seront différents selon les associations. Donc c'est en fonction de ces projets sportifs, pour septembre 2021, que nous allons réattribuer les subventions, auxquelles vous allez participer avec grand plaisir. Et si vous voulez qu'un membre de votre groupe participe justement aux discussions avec les Présidents, c'est avec grand plaisir ».

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi ».

Monsieur TIBI :

« Merci, Monsieur le Maire. Sur ce qu'a dit Florent, je pense que c'était assez clair, à savoir qu'effectivement, il y a une politique sportive qui est menée sur la Ville et pour pouvoir la mettre en place, c'est du long terme. Comme il l'a dit, l'enveloppe qui était attribuée, elle va être légèrement différée, suite aux différentes réunions qu'il a pu avoir avec tous les Présidents de l'association. Effectivement, moi aussi, j'ai participé à une réunion où il y avait énormément de Présidents d'associations dans cette salle, auxquels il a été exposé, pendant plusieurs heures, le projet, qui a été d'ailleurs acté par pas mal de Présidents.

Et je rejoins, je vais rebondir un peu sur ce que vous avez dit, Monsieur Sabouret, notamment en faisant la comparaison avec d'autres villes. Moi qui suis assez bien placé au niveau football, puisque pendant 20 ans, j'ai été le Président sur Gonesse, je crois qu'il ne faut pas comparer des subventions... et je ne vous cache pas qu'à Franconville, je les connais bien et ils se plaignent justement de ne pas avoir assez de subventions, pour la très simple raison qu'ils sont au niveau national. Vous voyez ? Alors bien évidemment, le niveau national et le niveau que nous avons à Gonesse ne sont pas comparables. Et je peux donc parler dans cet état d'esprit, parce que pendant des années et des années, je me suis toujours plaint, en tant que président du foot, et Ilhan ne pourra pas me contredire, je me suis toujours plaint contre la municipalité, parce que je n'avais pas assez de subventions pour pouvoir faire évoluer le club. D'accord ? Là, dans le cas présent, il ne faut pas oublier que les subventions... je prends le foot, parce que je suis assez bien placé pour le foot, l'enveloppe qui est attribuée au niveau du foot, c'était lorsqu'on était en niveau « ligue ». Aujourd'hui, nous sommes en niveau district, donc il y a largement... et je ne vous cache pas que toutes les réunions qu'a eu Florent avec les Présidents d'associations, les subventions qui ont diminuées, elles

ont été, comme l'a dit Florent, en accord avec les Présidents des clubs. Ce n'est pas comme si on leur imposait une diminution des subventions, et je crois que là, il faut quand même en prendre acte ».

Monsieur le Maire :

« Oui. Alors, je ne savais pas, j'avoue mon ignorance, je ne savais pas que Franconville était en national. Par contre, ce que je sais, c'est que Gonesse n'est pas encore en national mais que les installations qu'on va leur offrir vont leur permettre, ainsi que l'aide qu'on a apportée au recrutement d'un directeur sportif... c'est une aide financière, nouvelle, qui a été apportée, donc j'espère que ça leur permettra d'accéder, ce qui fait qu'un jour, effectivement, comme Franconville, ils diront qu'ils n'ont pas assez de financement. Mais on n'en est pas encore là. Monsieur Yildiz ».

Monsieur YILDIZ :

« Monsieur le Maire, quelques remarques d'abord, pour dire que je n'ai pas été convaincu par les réponses qui ont été données. Monsieur Sabouret a souligné un certain nombre de choses qui est, de mon point de vue, pertinent. D'abord, je n'ai pas très bien compris. On dit que la politique de la Ville, la politique sportive n'a pas encore été définie.

Vous avez été réélu depuis maintenant près d'un an, et vous avez indiqué, Monsieur le Maire, ce qui est tout à fait compréhensible, que cette politique-là avait été définie et que ce n'est pas la raison pour laquelle on diffère le paiement, le versement d'un certain nombre de subventions, donc il y a une incohérence. La réalité, c'est que vous avez besoin, il y a des contraintes budgétaires, vous avez besoin de faire un certain nombre d'économies. Et dans la situation actuelle, et Cédric Sabouret l'a dit également, il y a, au fond, deux stratégies. La première, c'est de considérer que les associations sportives n'ont pas eu des activités normales pendant cette crise sanitaire, et que c'est, au fond, l'occasion de faire quelques économies. Et la deuxième stratégie c'est de dire : « On va leur laisser, si j'ose dire, cette trésorerie-là, pour faire éventuellement de petits investissements, pour pouvoir relancer leurs activités de manière assez forte, une fois qu'on sera sorti de la crise sanitaire ». Et il me semble, honnêtement, que cette seconde stratégie est assez adaptée à notre Ville, parce que nous sommes, qu'il s'agisse des associations sportives ou des autres associations, et je ne vous en fais pas la critique, Monsieur le Maire, puisque ça correspond, je pense, à une tendance lourde de votre politique, nous sommes globalement en dessous de la moyenne des communes d'une taille de 25-30 000 habitants, et il n'y avait donc pas de raison. Surtout qu'honnêtement, il s'agit d'économies qui sont relativement faibles. Là, on parle d'environ 50 000 euros, ce n'est pas ce qui va plomber le budget communal.

En revanche ça peut pénaliser, de manière assez forte, certaines associations qui ont des subventions qui sont relativement faibles.

Dernière remarque, qu'on soit soucieux de la gestion des deniers publics, je le comprends tout à fait, et nous adhérons à ce principe-là. Alors, je n'en fais pas une obsession personnelle mais la subvention d'exploitation du golf, en 2019, j'ai pris le dernier rapport, c'est plus de 56 000 euros, Monsieur le Maire. Je ne parle pas de la compensation pour les suggestions de service public, je ne parle pas de l'autre compensation, je ne parle pas du protocole qui a été signé l'année dernière, protocole pour l'indemnité sur la période 2011-2019, près de 300 000 euros qui ont été versés à la société, parce qu'on a probablement mal rédigé le contrat de délégation publique. Ça fait beaucoup, et j'ai le sentiment qu'au fond, le sport le plus subventionné à Gonesse, c'est le sport qui est le moins pratiqué par les Gonessiens et je trouve que c'est inquiétant ».

Monsieur le Maire :

« Alors, avant de redonner le micro à Monsieur Roucan, pour une dernière intervention avant le vote, mais après avoir vérifié évidemment qu'il n'y aura pas d'autres demandes de prise de parole, surtout en distanciel, je pense, Monsieur Yildiz, que vous n'avez pas compris, sans doute, ce que nous avons dit, Monsieur Roucan et moi-même. Il y a un projet sportif, puisqu'il a été élaboré entre l'été dernier et la fin de l'année dernière, puisque la réunion à laquelle nous faisons allusion les uns et les autres a eu lieu début décembre 2020, avec les Présidentes et Présidents de club, dans cette même salle d'ailleurs, avec toutes les précautions évidemment qu'on devait prendre sur le plan sanitaire. Il y avait un représentant par club et nous avons discuté du projet sportif avant qu'il ne soit présenté ensuite en Bureau municipal, et adopté par la municipalité. Donc il y a un projet sportif, il y a un document, évidemment en toute transparence, d'ailleurs, nous en avons, dans les colonnes du « Gonessien », fait part, mais ce document existe, ce projet sportif existe. Ça, c'est l'essentiel. Je voulais simplement rappeler ça pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur ce point. Alors, Monsieur Roucan. »

Monsieur ROUCAN :

« Juste, je vais répondre brièvement. Oui, concernant le projet sportif, il existe, nous l'avons exposé dans « Le Gonessien », nous l'avons exposé aux différents Présidents, je vous invite à le consulter, vous verrez, il est assez complet. Maintenant, je vais répéter quelque chose, j'ai l'impression que ce n'est pas compris, il faut le dire trois fois. Ça a été voté au précédent Conseil municipal, vous n'avez qu'à lire la ligne des subventions. L'enveloppe globale de subvention n'a pas été bougée. Aujourd'hui, nous ne votons qu'une partie de cette enveloppe puisqu'il va y avoir une réattribution de cette enveloppe. Ça fait deux fois que je le dis quand même. »

Monsieur YILDIZ :

« Mais quand ? »

Monsieur ROUCAN :

« Attendez, je finis. Merci. Au cours de l'année, je vous l'ai dit, il faut qu'il y ait un projet sportif. Attendez que les associations travaillent, mais si vous voulez investir de votre temps dans les associations, puisque vous avez d'excellentes idées sur « comment dépenser la trésorerie des associations », je vous invite à y aller sans aucun souci. Mais il faut savoir qu'il y a deux subventions pleines qui ont été versées pour les clubs. La trésorerie que vous évoquez, a été discutée avec les clubs. L'investissement qu'ils peuvent avoir, ça a été discuté. La trésorerie, malgré ce que vous pensez, malgré les baisses de subvention, ils vont quand même avoir une trésorerie supérieure. Dans le projet sportif, ça va leur permettre d'investir. Il faut arrêter de penser que parce qu'on a déduit un peu d'argent, on est contre le sport. C'est très simple de penser comme ça, mais l'accompagnement est bien au-delà de ce que vous pensez ».

Monsieur le Maire :

« J'estime que le Conseil municipal est suffisamment éclairé. Monsieur Samat, vous n'avez pas pris la parole, allez-y rapidement, s'il vous plaît ».

Monsieur SAMAT :

« Merci. Alors moi, je ne vais pas m'étaler sur le sujet, mais rapidement, puisqu'il s'agit de versements aux associations qui en ont fait la demande, ma question est assez simple. C'est : « A combien estimez-vous le nombre d'associations qui n'ont pas fait de demandes ? Par exemple ».

Monsieur le Maire :

« Une réponse rapide, Monsieur Roucan, s'il vous plaît ».

Monsieur ROUCAN :

« Une ? »

Monsieur le Maire :

« Une, voilà ».

Monsieur ROUCAN :

« Excusez-moi, deux. Il y a les nageurs, parce que c'est à part, puisqu'ils ne bénéficieront plus de la piscine, ça fait deux, mais il y a le club de tennis de table, aussi ».

Monsieur le Maire :

« D'accord, bien. Alors, il a été rappelé à l'instant même qu'il y avait un projet sportif, et ensuite, que le budget a été voté le mois dernier, et que l'enveloppe globale n'a pas été modifiée. Donc nous votons là les premières attributions aux clubs sportifs. Ceci dit, nous avons eu une discussion qui a été intéressante sur ce sujet, et qui a permis au maire adjoint aussi de commencer à expliquer. Enfin il l'avait fait déjà, en tout cas, là, en séance publique, la politique sportive de la Ville et son évolution. Il faut qu'on s'arrête quand même, parce que... Oui ? »

Monsieur TIBI :

« Je n'en ai pas pour longtemps ».

Monsieur le Maire :

« D'accord ».

Monsieur TIBI :

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je pense que quand Monsieur Yildiz parle de projet sportif, ce que veut dire Florent, c'est le projet sportif des clubs, pas notre projet sportif à nous. Nous, on sait où on veut aller, mais par contre, il négocie, il discute, avec les clubs sportifs et c'est eux qui doivent remettre un projet sportif, discuter. Voilà, c'est cela, quand on parle de projet sportif pour les clubs ».

Monsieur le Maire :

« Il y a le projet sportif global... »

Monsieur TIBI :

« De la Ville, il n'y a pas de problème... ».

Monsieur le Maire :

« Et les projets sportifs des clubs, évidemment ».

Monsieur YILDIZ :

« La baisse n'a absolument rien à voir avec les contraintes budgétaires, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire :

« Alors, absolument pas, la preuve, puisque... »

Monsieur TIBI :

« Et là, je suis assez bien placé pour le dire ».

Monsieur le Maire :

« L'enveloppe budgétaire « subvention aux associations sportives » n'a pas été baissée, donc ce n'est vraiment pas le sujet. Ne vous trompez pas dans vos analyses. Et surtout dans ce que vous allez écrire ».

Monsieur YILDIZ :

« Mais ça dépend aussi des interventions des uns et des autres. Monsieur Tibi a été beaucoup plus limpide dans son intervention ».

Monsieur le Maire :

« On ne va pas faire de mauvaises polémiques, mais il faut savoir arrêter une discussion, puisque de toute façon, vous allez voter ces subventions. Oui ? »

Monsieur SABOURET :

« Juste une précision quand même, la ligne dans le budget sur les associations, c'est une ligne globale. Moi, je ne connais pas de compte dans le budget qui soit spécialisé par domaine. Aujourd'hui, la ligne budgétaire qui a été inscrite, elle vaut autant pour les associations culturelles, sportives, de solidarité, enfin tous les types d'association. La ligne budgétaire, compte à compte, quand on regarde le budget, la ligne « subvention associations », c'est une ligne globalisée.

Deuxième élément, vous savez très bien qu'un budget, une ligne budgétaire ; c'est un objectif, mais après, ce qui compte, c'est la réalisation, c'est le compte administratif, donc c'est ce qu'on a réellement fait. Le budget, c'est une autorisation de dépenser jusqu'à un certain montant mais ce n'est pas une obligation de dépenser jusqu'à ce montant-là. Donc après, c'est dans la réalité qu'on regardera le résultat. Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est qu'on donne moins d'argent qu'on en a donné l'année dernière aux associations sportives. Vous avez expliqué toutes les raisons, je pense que tout le monde est bien éclairé là-dessus. »

Monsieur le Maire :

« Alors, écoutez, puisque tout le monde est très bien éclairé, nous allons pouvoir voter. Je vous propose donc de voter sur les propositions de Monsieur Florent Roucan. Qui est pour ? Donc unanimité. Merci. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement au CCAS, à la Caisse des Écoles et à la Régie du Cinéma Jacques Prévert pour l'année 2021.

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors, des questions ou des observations sur ces trois subventions importantes. Peut-être Madame De Almeida, d'abord ».

Madame DE ALMEIDA

« Merci, Monsieur le Maire. Je dois ajouter que le budget qui nous est alloué a été voté en Conseil d'administration, et qu'il a été approuvé. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors est-ce que sur la culture, le cinéma qui va pouvoir bientôt rouvrir, il était temps de voter la subvention ? »

Monsieur LORY :

« Oui, comme l'a dit Madame De Almeida, pour le cinéma, le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame Camara, et a voté ce budget. Ce budget va nous permettre de rouvrir le cinéma très prochainement, dès que le programme du déconfinement arrivera, donc à partir du 19 mai. C'est prévu, c'est programmé, on y travaille, et je vous inviterais tous à venir au cinéma le plus vite possible, avec une jauge quand même convenable. »

Monsieur le Maire :

Avec une jauge convenable...Très bien. Y a-t-il des observations ? Des remarques ? Oui, Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Juste une explication de vote, on va naturellement voter pour les attributions des subventions. C'est l'exécution, en réalité, des décisions budgétaires. Et nous, on avait nos représentants qui, normalement, si je ne me trompe pas, ont siégé dans les trois instances qui ont approuvé les budgets. On avait voté les budgets, donc on approuve les subventions sur les conditions de réalisation de ces budgets d'ailleurs ».

Monsieur le Maire :

« Merci. Alors nous délibérons. Qui est pour ? Donc unanimité. Merci. Même vote pour la Caisse des écoles. Même vote pour la régie du cinéma Jacques Prévert. On est bien d'accord ? »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants n°1 et n°2 relatifs au marché de service d'assurances de la commune pour le lot n°5 : Assurance tous risques expositions - musée avec la Compagnie SMACL assurances.

Monsieur le Maire :

« Merci. Des remarques ? Des questions sur ce sujet ? Non ? Nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur TIBI

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché d'acquisition de produits et de matériel d'entretien, d'articles de droguerie et d'articles de table et de cuisine.

Monsieur le Maire :

« Très bien. Alors, intervention sur ce sujet ? Non ? Je pense que c'est assez technique et totalement réglementaire. Je vous propose donc de délibérer. Qui est pour ? Unanimité.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

PROCÈDE à l'actualisation du tableau des emplois.

Madame HENNEBELLE

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Alors, afin de tenir compte de l'arrêté qui est apporté sur l'organisation des services du 25 mars 2021, il convient d'actualiser le tableau des emplois. Il est ainsi proposé d'ajuster les emplois existants, avec les dénominations des Directions ou des services, et pour certains, avec le périmètre du poste défini par la nouvelle réorganisation et la répartition des missions. Les postes budgétaires correspondants aux 21 emplois supprimés sont maintenus, et donc affectés aux 21 emplois créés. Vous avez le tableau au verso. Le financement, environ 10 000 euros, et donc il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, et de procéder à l'actualisation du tableau des emplois par suppression et création d'un nombre de postes

strictement identique, de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021, et de dire que l'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au Préfet du Val-d'Oise et à la trésorerie de Gonesse ».

Monsieur le Maire :

« Merci. Donc des questions ? Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« C'est relativement technique, il y a effectivement 21 postes qui changent de dénomination, donc il y a 21 mouvements, mais il n'y a pas de création de postes. C'est ce qu'on comprend. Néanmoins, il y a quand même des modifications de périmètre qui amènent une incidence budgétaire minime, mais il y a eu une incidence budgétaire malgré toute cette délibération. Pas de problème, on votera cette délibération. J'ai juste une question, l'organigramme municipal a été changé récemment, et nous ne connaissons pas les noms des responsables des services. On est un peu dans le flou, et quand on nous demande des informations, on est incapable de les fournir. C'est une demande que je formule au nom des élus de mon groupe : pourrions-nous avoir une information à ce sujet, c'est-à-dire un organigramme détaillé, en sachant, en gros, qui est responsable de quel service au sein des services municipaux ? Pour que nous puissions tout simplement avoir l'information, et éventuellement renseigner ceux qui nous le demandent ».

Monsieur le Maire :

« Alors, je répondrai à cela bien évidemment, mais il y a des recrutements qui sont encore en cours. Vous savez très bien que dans la fonction publique territoriale, entre le moment où on finalise un recrutement, et l'arrivée du nouvel agent, il peut y avoir trois mois, pleins en général. C'est au moins deux quand même, si ce n'est pas trois. Je ne vais vous prendre qu'un exemple pour illustrer : le directeur ou la directrice des actions citoyennes de la jeunesse et de l'animation des quartiers, est en cours de recrutement. On est encore vraiment dans la procédure, c'est-à-dire qu'on ne peut même pas donner le nom. Par contre, si on prend l'exemple, dans un autre domaine, du Directeur général adjoint, Monsieur Coll qui est parti, là ce n'est pas un changement d'organigramme, encore que ça pourrait avoir un changement, mais en partie, un petit impact. La nouvelle personne est choisie mais pas encore arrivée. Mettre le nom, alors que la personne serait possible, mais on attend quand même qu'elle arrive. On peut considérer que d'ici début juin, on aura quelque chose de finalisé. En tout cas, ce que l'on pourrait dire aujourd'hui, écrire, serait incomplet ».

Monsieur SABOURET :

« Même si l'information est incomplète, je pense que de toute façon, ce genre d'informations évolue dans le temps, des mouvements, des départs, des arrivées, il y en a un petit peu tout le temps. Et donc on a des dates d'actualisation, chacun le sait, ce n'est pas quelque chose d'insurmontable, c'est la loi du genre, on va dire. Mais cette question, je vous la pose en référence à un événement, je vais être trivial tout simple. Quelqu'un m'a posé la question de savoir qui était le nouveau responsable de la police municipale qui est parti.

Je crois qu'il est en congé avant retraite, me semble-t-il, mais qui est parti, et donc qui ne reviendra plus, puisqu'il part à la retraite. Et donc j'étais incapable de répondre à cette question. Et je me suis dit que si effectivement j'avais un document, ou si les élus de mon équipe avaient un document qui nous permettait de répondre à cette question, finalement, j'aurais pu renseigner sur-le-champ la personne qui m'avait posé cette colle ».

Monsieur le Maire :

« Je ne sais pas si c'est une colle, mais en tout cas, vous avez donné un élément de réponse sans peut-être savoir que c'était le bon élément ».

Monsieur SABOURET :

« Pour l'instant personne ».

Monsieur le Maire :

« Oui, parce que comme effectivement... ici, c'est un avantage entre le moment où on part officiellement à la retraite, en fait, on part largement, quelque chose comme trois mois avant. C'est-à-dire que sur le plan budgétaire, on continue à émarger, si j'ose dire, au budget de la Ville, donc je ne peux pas nommer avant le départ en retraite. Donc ça veut dire que c'est un intérim actuellement, donc la réponse que vous auriez pu faire, c'est : Madame Noirot qui assure l'intérim de Monsieur Boudet, en attendant la nomination prochaine, forcément maintenant, en juin, d'un successeur. Donc, je réponds là précisément dans le cas d'espèce. Et ça, c'est lié, effectivement, comme vous l'avez dit à ce qu'il se passe... là, c'est un départ en retraite, ce n'est pas lié à l'évolution de l'organigramme. Mais pas de difficulté de toute façon à faire connaître, et d'ailleurs, dans le R.H info, il y a les départs, il y a les arrivées. Vous ne le saviez pas ! Pardon ? C'est vrai que c'est avec les feuilles de paie ».

Monsieur SABOURET :

« Oui, donc pour l'opposition, ce n'est pas pertinent, mais cela dit, je veux bien qu'on reçoive juste le R.H info. Je ne demande pas spécialement de feuille de paie, mais le « R.H info » serait suffisant pour nous, et même par voie électronique ».

Madame HENNEBELLE :

« On passera la consigne ».

Monsieur le Maire :

« Oui, je ne le savais pas. Donc il n'y a aucun problème pour que vous soyez destinataire du RH info. Au contraire. Alors, d'accord. On peut donc délibérer, si vous voulez, sur cette proposition de Madame Hennebelle. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

PRECISE les modalités de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élection (IFCE) et **ATTRIBUE** cette indemnité aux agents réalisant un travail supplémentaire lors des opérations électorales.

Madame HENNEBELLE :

« Alors, nous avons différentes consultations électorales qui sont prévues par la législation en vigueur, et impliquent pour certains agents territoriaux l'accomplissement de travaux supplémentaires pour l'organisation du scrutin, et la tenue des bureaux de vote. Ces travaux supplémentaires réalisés dans ce cadre, peuvent être compensés de trois façons : soit l'agent récupère le temps de travail effectué en repos compensateurs, soit l'agent reçoit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (les cadres C, les cadres B et les agents de la filière médico-sociale) ou soit l'agent perçoit l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, les cadres A, l'I.F.C.E.

Ces deux types d'indemnités ont bien été instaurés par une délibération du 16 décembre 2019, mais un complément doit être apporté par une délibération spécifique pour fixer le coefficient multiplicateur permettant de déterminer le crédit global réglementaire de l'I.F.C.E. à ne pas dépasser. C'est conformément aux arrêtés du 27 février 1962 et du 12 mars 2014.

Conformément au décret du 6 septembre 1991, l'autorité territoriale fixe les attributions individuelles en fonction du travail effectué et du temps passé et dans la limite des crédits inscrits. Le calcul du crédit global prend en considération l'effectif des agents de catégorie A, éligibles au I.F.C.E. et son montant variera selon l'effectif réellement retenu pour l'organisation de chaque tour du scrutin.

Lorsque le scrutin donne lieu à deux tours, l'I.F.C.E. est attribuée pour chaque tour du scrutin, dès lors que l'agent est éligible à travailler pour chacun des deux tours et selon le travail réalisé. L'indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Et lorsque deux scrutins différents ont lieu le même jour, comme ce sera le cas avec les départementales et les régionales, il ne sera versé qu'une seule indemnité. Le crédit global, calculé avec un coefficient multiplicateur de 4, serait de 3 639 euros pour un effectif de 10 agents de catégorie A éligibles et du double pour un effectif de 20 agents. Le coût de cette indemnité spécifique correspond à un budget variant entre 7 à 15 000 euros pour l'année 2021 pour les deux tours de scrutin. Ces crédits sont prévus sur le chapitre 12.

Il vous est donc demandé de décider d'assortir, au montant de référence, le coefficient 4, de préciser que les dispositions de l'indemnité pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires, d'attribuer individuellement l'I.F.C.E. aux agents éligibles, réalisant un travail supplémentaire lors des opérations électorales, de préciser que les crédits de dépenses sont bien inscrits au budget 2021, de préciser que l'indemnité peut être versée autant de fois de l'année que celle-ci comporte d'élections et enfin, de dire qu'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au préfet du Val-d'Oise et à la trésorerie de Gonesse ».

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci. Donc y a-t-il des questions sur ce sujet aussi technique, sur la définition de cette indemnité. Non ? Donc nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention avec l'Association du Personnel Communal de Gonesse (A.P.C.G.) et **ATTRIBUE** une subvention pour l'année 2021.

Madame HENNEBELLE

« Cette association du personnel a été créée le 25 novembre 1996. Elle a pour objet une activité sociale d'intérêt général au bénéfice des agents communaux et de leurs familles. La Ville de Gonesse souhaite formaliser son soutien financier aux actions programmées par l'A.P.C.G, au travers d'une convention de partenariat, et une subvention de fonctionnement est versée annuellement à l'association afin de lui permettre d'assurer ses activités.

Malgré la crise du COVID, l'association A.P.C.G a maintenu ses activités, les activités qu'elle a pu du moins, tout au long de l'année. Si elle a dû annuler les deux séjours prévus, l'un en Italie, l'autre à Rhodes, sont reportés sur 2021, peut-être, voire 2022, elle a maintenu le cadeau de printemps donné aux agents adhérents, pour un budget de 16 000 euros. L'aide à la rentrée scolaire pour 173 enfants, et donc un budget de 7 129 euros. Elle a réservé, en été dernier, puisqu'il était possible de partir en vacances, 10 séjours d'une semaine en camping près de Marseillan, pour un budget de 4 800 euros. Et enfin, elle a maintenu aussi les cadeaux de fin d'année pour un budget de 13 540 euros. De plus, elle a développé son activité sur la Ville, en partenariat avec des commerces de la Ville, pour en faire bénéficier les agents de tarifs préférentiels, et en parallèle, assurer une clientèle aux commerces de la Ville. Vous avez avec le rapport, la convention et également le rapport d'activités 2020 sur lequel vous avez plus de détails que ce que je viens de vous donner ainsi que la liste des commerçants.

Alors, au vu de ce bilan actif encore de l'association A.P.C.G, au vu du budget prévisionnel pour 2021, démontrant la volonté de l'association de maintenir sa présence et ses activités, il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de celle des années précédentes, c'est-à-dire 40 000 euros pour l'année 2021. Et les crédits sont bien entendu prévus sur le chapitre 65 ».

Monsieur le Maire :

« Très bien, merci. Donc des remarques ? Des questions sur cette subvention ? Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« C'est une reconduction par rapport aux subventions de l'année précédente, donc là, on n'est pas dans la même logique que les associations sportives, donc ça nous va très bien, et il n'y a pas de souci avec ça, on vote cette subvention ».

Monsieur le Maire :

« Bien, donc nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

REFUSE le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Monsieur CAURO :

C'est une délibération en somme toute simple, puisque la Ville souhaite conserver la compétence et la maîtrise de son plan local d'urbanisme. Or, la loi ALUR de 2014 prévoit le transfert de cette compétence aux Communautés d'agglomération, mais elle permet aux communes de s'y opposer, par l'effet d'une minorité de blocage. Ainsi, si au moins un quart des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose, la compétence du P.L.U. n'est pas transférée à la Communauté d'agglomération. On avait déjà délibéré lors de la création de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Maintenant, il y a eu de nouvelles élections, et on doit donc, dans la période normalement de trois mois précédant le premier jour de l'année suivant l'élection du Président, délibérer. Compte tenu de la situation sanitaire, le délai a été repoussé au 1^{er} juillet 2021. Compte tenu de la complexité des enjeux d'aménagement du territoire de Gonesse, il est préférable de conserver la définition des politiques en matière d'urbanisme à l'échelon communal, par application du principe de subsidiarité. Donc il vous est demandé de refuser le transfert de la compétence en matière de P.L.U. à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, et de dire qu'ampliation de la délibération sera transmise au Président de la Communauté, au préfet du Val-d'Oise, et aux différents organismes et partenaires concernés ».

Monsieur le Maire :

« Bien. Oui, Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :

« Alors ça, c'est un vrai sujet qui peut paraître un sujet technique, et qui est un vrai sujet politique, un vrai sujet de fond qui pose la question de ce que doit être l'intercommunalité. Effectivement, la loi ALUR de 2014 dit : « Les P.L.U. doivent maintenant être intercommunaux ». Mais alors, en France, on est très fort, quand on pose un principe, on pose tout de suite l'exception qui permet de mettre le principe à la poubelle. Et après, la loi dit : « Mais si... », je crois que c'est 20 % des communes... Un quart des communes représentant au moins 20 % de la population, veulent garder le P.L.U. pour elles, à ce moment-là... et on refait le match à chaque fois qu'il y a une nouvelle installation d'une nouvelle E.P.C.I, enfin de l'E.P.C.I après les élections intercommunales. Donc si les communes veulent garder le P.L.U. à l'échelle communale, elles gardent le P.L.U. à l'échelle communale. Et donc, c'est la stratégie qui avait été mise en place juste après la loi ALUR, et qu'on propose de remettre en place ici.

Alors, c'est un vrai beau sujet, c'est une vraie belle question, parce qu'à l'évidence, beaucoup de communes préfèrent garder le P.L.U. communal, malgré l'idée qu'il y avait dans la loi, qui était qu'on gère mieux et on gère avec plus de cohérence, l'urbanisme, quand on le fait à l'échelle intercommunale. Il y a beaucoup d'avantages à passer au P.L.U.I., à passer du P.L.U. au P.L.U.I. Il y a l'avantage d'abord du coût, puisque faire un P.L.U., suivre un P.L.U., modifier un P.L.U., ça coûte de l'argent. Et le principe, c'est que ce coût-là devrait être supporté par l'intercommunalité. Il y a donc un premier argument qui est un argument, on va dire, financier, puisque les coûts des personnels, les coûts des études... les études à chaque fois qu'on refait des P.L.U. coûtent cher, sont transférées à l'EPCI, à l'établissement public de coopération intercommunale.

Il y a un deuxième argument qui est de dire que quand on fait un P.L.U. puisqu'on fait déjà des SCoT à l'échelle intercommunale, des Schémas de Cohérence Territoriale, on applique un SCoT en réalité. Les SCoT, généralement sont assez prescriptifs, ils sont très précis. Il est cohérent de gérer un P.L.U. à l'échelle intercommunale.

La vraie question qu'on va se poser, c'est : est-ce qu'on a une unité de l'échelle intercommunale sur les politiques d'urbanisme ou pas ? Et il est préférable d'avoir une certaine unité sur les politiques d'urbanisme. Et puis enfin, ça donne aussi un certain nombre de garanties pour éviter qu'il y ait des modifications de P.L.U. qui se fassent de manière un petit peu désordonnée, et parfois à la tête du client, c'est un argument qui a été utilisé, notamment dans les débats sur le P.L.U.I. Alors, malgré ces avantages, finalement le P.L.U.I. a un grand tort, c'est qu'il donne la main à l'intercommunalité, et il permet à l'intercommunalité de regarder ce qu'il se passe sur l'urbanisme des communes et ça, souvent, les communes ne le veulent pas. L'argument, ce n'est pas que les communes perdraient leurs pouvoirs.

Personne n'imagine aujourd'hui qu'une intercommunalité, qu'une agglomération, imposerait à une commune, un P.L.U. dont elle ne veut pas, imposerait un P.L.U.I., avec des dispositions dans le P.L.U.I. qui seraient contraire aux engagements du Maire et de la majorité municipale de cette commune. Cet argument ne tient pas. En tout cas, pas dans le fonctionnement des E.P.C.I. tels qu'on les imagine.

Donc voilà, le choix qui est fait à Roissy, dans l'agglomération de Roissy, c'est de garder les P.L.U. à l'échelle communale. C'est la preuve que notre intercommunalité est une intercommunalité malheureusement faible, parce que c'est une intercommunalité réduite à des compétences très limitées. Je pense que ce n'est pas la bonne manière de préparer l'avenir de l'intercommunalité. Maintenant, j'en comprends les raisons, c'est garder le pouvoir et garder l'exclusivité du pouvoir en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Je pense que ce n'est pas une bonne stratégie. Donc voilà, on n'est pas les seuls responsables. Je crois que tout le monde part un peu dans la même direction au niveau des différentes communes. C'est vraiment tout à fait regrettable mais peut-être que les esprits ne sont pas encore mûrs et qu'on aura besoin d'avoir encore quelques évolutions pour que l'échelle intercommunale s'impose comme une véritable échelle de décision. Voilà, c'est un vrai sujet de fond sur lequel on va s'abstenir. C'est une délibération sur laquelle on va s'abstenir, mais c'est un vrai sujet qui montre à quel point l'intercommunalité chez nous est encore un phénomène récent et faible ».

Monsieur le Maire :

« Alors, sur ce point, nous avons une profonde divergence. Vous et moi, et nous. Je ne pense pas mais c'est une théorie qui est portée par un certain nombre de politiques, et beaucoup par la technostructure... »

Monsieur SABOURET :

« Par la D.H.E.T. ».

Monsieur le Maire :

« Attendez, la technocratie parisienne nationale qui consiste à vouloir, loi après loi, en matière d'intercommunalité, finalement, affaiblir les collectivités. Et moi, je ne parle pas de pouvoir, même si la notion de pouvoir évidemment est un sujet, mais d'affaiblir les communes. Je pense que bien évidemment, elles ont forcément besoin de coopération intercommunale, de mutualisation, d'appui et d'accompagnement. On est d'accord. Et si cette commune, petite commune, veut aller plus loin, la loi sur la fusion des communes existe. Elle est un peu plus pratiquée dans la dernière période qu'elle ne l'a été mais elle n'est pas peut-être, pour certains, qui considèrent, et c'est vrai que nous avons toujours un nombre de communes comparé à d'autres pays, mais enfin, là n'est pas le sujet, on peut toujours faire des comparaisons. Mais je rappelle que nos communes sont issues des paroisses de l'ancien régime, d'avant la révolution, et que ça a été la cellule de base de la République et de la démocratie. Et ça doit le rester, parce qu'au bout du compte, les habitants, les citoyens, ils vivent dans leur commune, et ils reconnaissent d'abord les élus proches d'eux, qui sont dans la proximité, qui sont les élus municipaux et le Maire bien évidemment. Et certainement pas, on a beau décider l'élection au suffrage universel des exécutifs, enfin des intercommunalités, du Conseil communautaire, on voit bien que ça n'a pas, pour l'instant, beaucoup d'effet.

Et je pense que ça, c'est un sujet, c'est le sujet premier. C'est le sujet premier et je pense que nous sommes favorables à la coopération intercommunale mais nous ne sommes pas pour la dissolution et la disparition des communes. La démocratie est déjà en régression à bien des égards dans notre pays et c'est donc aussi une menace pour notre vie démocratique. Il faut donc faire attention. Et sur la question de l'urbanisme, puisqu'il s'agit de l'urbanisme, là, sur cette délibération, sur la question de l'urbanisme et vous l'avez rappelé vous-même, il y a déjà différents niveaux, différentes échelles de planification de l'urbanisme et de l'urbanisation.

Le niveau régional, avec le SDRIF, il faut le rappeler, en Île-de-France, et puis après, le niveau des SCoT, les Schémas de Cohérence Territoriale, qui s'imposent aux P.L.U. Et évidemment, un PLU doit respecter les échelles supérieures que sont les SCoT et le SDRIF. La loi ALUR voulait aller beaucoup plus loin mais il y a eu des débats parlementaires, qui ont pris en compte ce que j'explique là, ce que je rappelle là, permettant ainsi aux communes de garder la maîtrise de leur P.L.U., le garde-fou, c'est qu'au-dessus, il y a un SCoT, et au-dessus, il y a un SDRIF, enfin en Île-de-France.

Je crois qu'un P.L.U., ce n'est pas uniquement de la planification supra communale, un P.L.U., c'est aussi de la planification communale. Il faut le rappeler aussi, et on ne voit pas comment ça pourrait échapper à la commune. Donc nous sommes dans cette logique-là à Gonesse et nous pensons que notre intercommunalité, qui est encore en construction et le consensus dans le fonctionnement d'une intercommunalité est une nécessité. On ne se marie pas ensemble pour vivre en discordance en permanence. Une union, c'est quand même le partage d'un certain nombre de convictions et de nécessités. Je pense que quand on définit l'aménagement d'un territoire, d'une agglomération, bien évidemment, on prend en compte les communes.

Et il y a, en même temps et le cas de Gonesse est un bon exemple, parce qu'on a ce qui est de l'ordre du communal, vraiment du communal en matière de planification, de réglementation d'urbanisme et puis il y a le projet intercommunal, toujours discuté mais qui est le projet en tout cas porté par l'agglomération, le projet du Triangle et qui a besoin d'un P.L.U., donc il est communal, mais qui, s'il s'inscrit dans un SCoT, est dans le SDRIF. C'est d'ailleurs pourquoi, finalement, la Cour d'appel administrative de Versailles, dans sa grande sagesse, l'a reconnu en décembre dernier, et nous a rendu notre P.L.U. injustement confisqué en première instance. Voilà. Christian Cauro ».

Monsieur CAURO :

« Il y a un certain nombre de choses qu'a dit Monsieur le Maire, je ne vais pas les reprendre. Au niveau politique, je pense que Monsieur le Maire a bien cadré les choses. Moi, je voulais quand même dire qu'en effet, il y a un SCoT qui existe au niveau de la Communauté d'agglomération, qui a été élaboré. Et quand on voit comment était élaboré le SCoT, également le Plan local de l'habitat intercommunal, quand vous dites que ce serait plus simple, non, c'est beaucoup plus compliqué, parce qu'il faut que la Communauté d'agglomération délibère, ensuite, il faut que les 42 communes délibèrent, puis ensuite, de nouveau la Communauté d'agglomération délibère. Tout ça engendre une lourdeur administrative. Le mois dernier, on a passé deux révisions, une révision simplifiée et une révision allégée. Comment ferait-on si on était dans un plan local intercommunal, quand on a créé des secteurs C.D.T., puisque finalement la loi ALUR nous a permis d'ouvrir, je dirais, une urbanisation maîtrisée, et que dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, on a droit à un certain nombre de logements ? Donc à chaque fois qu'on ouvre un secteur CDT, il faudrait que les 42 communes se prononcent. Ce serait très, très compliqué. Et puis sur le point financier, je vous rappelle que lorsqu'on transfère une compétence à la Communauté d'agglomération, c'est l'attribution de compensation qui baisse, donc forcément si on transfère, on a aussi moins d'argent en retour ».

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi ».

Monsieur TIBI :

« Pour compléter ce que vient de dire Christian, je pense que la meilleure des réponses que nous pouvons avoir, c'est d'aller voir les habitants du Thillay et leur poser la question, parce que le Thillay a fait le choix de transférer, justement. Et certains habitants ont déposé des dossiers, et là, bien évidemment, ils prennent contact avec la Ville, la mairie du Thillay, et on leur répond : « Ça ne dépend plus de nous, ça dépend de l'agglomération et c'est impossible de les joindre ». Il y a une lenteur administrative, et c'est pour rejoindre un petit peu ce que tu disais Christian, il y a une telle lenteur administrative que ça bloque justement au niveau des délais. Et on a des habitants qui m'ont interpellé là-dessus, qui sont justement bloqués pour pouvoir faire les travaux. Voilà, un exemple simple ».

Monsieur le Maire :

« C'est une illustration, effectivement. Monsieur Yildiz ».

Monsieur YILDIZ :

« Simplement, sur la dernière intervention de Monsieur Tibi, il me semble qu'il s'agit de transférer la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». On ne parle pas des autorisations d'urbanisme qui, ensuite, sont délivrées en application du Plan Local d'Urbanisme. Alors, sur ce qui a été dit plus généralement, d'abord, moi, je suis un peu comme vous, je suis sceptique sur le transfert de cette compétence à l'échelle intercommunale. Je comprends tout à fait la logique de la loi ALUR de 2014, l'intercommunalité est une nécessité, alors je ne remonterai pas aussi loin, mais c'est vrai qu'on est, en France, dans une situation anormale, compte tenu du nombre très élevé de communes. Quand on compare aux autres pays européens, Monsieur le Maire, on a 35 000 communes. Je crois qu'en Allemagne, c'est 8 000, en Italie, en Espagne, on est en dessous de 10 000. Je crois même que quand on additionne toutes les communes des plus grands pays européens, on n'arrive pas, et c'est pour ça d'ailleurs qu'il y a eu ce mouvement d'intercommunalité, qui a été d'ailleurs initié par quelqu'un que vous avez beaucoup admiré, Jean-Pierre Chevènement, au début des années 90. Il y a eu une première loi sur l'intercommunalité. En tout cas, c'est une politique qui a été confortée par... si, il y a eu une loi en 92, initiée par Jean-Pierre Chevènement, sur l'intercommunalité ».

Monsieur le Maire :

« Excusez-moi, mais ce n'est pas Jean-Pierre Chevènement en 92. Enfin, ce n'est pas grave ».

Monsieur BARFETY :

« C'est 99 ».

Monsieur le Maire :

« Voilà, là, d'accord, on est sous Jospin, on est d'accord ».

Monsieur YILDIZ :

« Oui, c'est exact mais il y a eu une loi en 92. En tout cas, c'est une politique qui a été confortée par tous les gouvernements et qui présente quand même quelques avantages. Moi, je voudrais revenir sur ce qu'a dit tout à l'heure Cédric Sabouret, je suis sceptique sur le transfert de cette compétence à l'échelle intercommunale. Cela dit il y a quand même deux avantages à l'intercommunalité, la cohérence territoriale, et puis la réduction des coûts. Et qu'est-ce que cette majorité ? Qu'est-ce que vous comptez faire pour, en quelque sorte, à la fois conserver cette compétence à l'échelle communale mais en même temps pour remédier ? Quel est le coût de cette compétence urbanisme ? Est-ce qu'il y a des projets de mutualisation, d'externalisation ? Vous avez tout à l'heure parlé de la politique sportive, est-ce qu'il y a une politique dans la gestion de la compétence urbanisme, à la fois P.L.U. et puis autorisation d'urbanisme ? »

Monsieur le Maire :

« Un, nous voulons garder la compétence d'urbanisme, c'est évidemment très important. Et deux, on assume, à partir de là, l'exercice de cette compétence et nous avons un service d'urbanisme au sein de la Direction de l'aménagement urbain qui a les ressources humaines permettant d'assumer cette compétence. Alors, si après, vous voulez parler en coûts, eh bien forcément, ça correspond à une masse salariale. C'est le principe de la loi et de la décentralisation. On a une compétence, on l'exerce, donc on la finance. Voilà, c'est ça la cohérence ».

Monsieur YILDIZ :

« Ce que je voulais dire, c'est est-ce qu'il y a des projets de mutualisation ? Est-ce qu'il y a des conventions ? Est-ce que vous prévoyez... ? Ça se fait, il y a d'autres intercommunalités, il y a d'autres communes qui gardent une compétence mais ensuite, signent des conventions de gestion, ou sinon, externalisent les autorisations. Alors après, il y a un audit à faire, il y a des évaluations à faire, il y a des arbitrages mais c'était simplement une question. Il n'y avait rien de... ».

Monsieur le Maire :
« Monsieur Cauro ».

Monsieur CAURO :
« Monsieur Yildiz, vous parlez de mutualisation, c'est valable pour des petites communes. Peut-être que si on prend Bouqueval, Vaudherland, ils vont mutualiser ensemble, mais nous, on est une commune importante, on a beaucoup de dossiers d'urbanisme, et je peux vous assurer que les agents d'urbanisme aujourd'hui, ils ne chôment pas et ils sont débordés. Et je ne vois pas comment on pourrait mutualiser avec quelqu'un d'autre ou alors, il faudrait augmenter les effectifs ».

Monsieur le Maire :
« Alors, le débat sans doute se poursuivra, mais en tout cas, pour l'heure, la proposition qui est faite, c'est de garder cette compétence, comme le prévoit la loi. D'ailleurs les lois qui prévoient, je ne sais pas si on peut appeler ça « dérogation »... Moi je connais des lois, j'en connais une en tout cas, qui est étrange dans cette République, qui n'est appliquée que par un tout petit nombre de gens, puisque c'est un grand nombre qui bénéficie des dérogations. C'est la loi sur les rythmes scolaires. Nous délibérons. Qui est pour ? Alors abstention du groupe de l'opposition. Très bien. Merci. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour
Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour
Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 8 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur BARFETY

ÉMET un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société SAS Les Grands Champs Développement pour le projet de construction d'un entrepôt logistique avec bureaux dans le parc d'activités de la ZA Les Grands Champs, dit A PARK sur la commune de Le Thillay.

Monsieur BARFETY :
« Merci, Monsieur le Maire. Donc c'est une demande d'enregistrement pour un projet de construction d'entrepôts logistiques, avec des bureaux, sur la commune du Thillay. C'est dans un parc d'activité mixte avec un projet d'entrepôt logistique avec des cellules de stockage mais aussi des locaux techniques et des locaux de bureaux. C'est un aménagement qui a été pensé pour réunir plusieurs entreprises sur un site unique et éviter une multitude de petits entrepôts individuels qui consommeraient beaucoup de fonciers.

Et en fait, on est consulté par rapport à l'étude d'impact, comme toutes les communes environnantes du Thillay, c'est-à-dire Goussainville, Vaudherland, Roissy-en-France.

Sur cette étude d'impact, sur les eaux souterraines par exemple, il y a des dispositions pour prévenir les risques de pollution du sol et du sous-sol. Pour l'eau potable et assainissement, des dispositions pour éviter la pollution de la nappe phréatique. Il y aura des impacts positifs en termes d'emplois et d'activité économique, comme tout projet de BTP, avec du génie civil et des services.

Il y a des dispositions aussi qui sont prises pour la qualité de l'air, pour limiter les émissions de poussières, en réutilisant les terres de déblai pour faire des remblais et donc éviter les rotations de camions. Et enfin, pour l'environnement sonore, le maître d'ouvrage impose aux entreprises, via le cahier des charges, une démarche pour limiter ces impacts sonores. Il y a également une gestion des déchets qui est gérée par cette entreprise. Voilà brossés rapidement les différents points qui sont présents dans l'étude d'impact et sur lesquels nous avons à nous prononcer en tant que commune proche de ce projet. Cela se situe sur la route de Roissy, au Thillay, c'est-à-dire au nord-est du Thillay, juste à côté de Roissy. Et donc il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer en émettant un avis à cette demande d'enregistrement de la société SAS Les Grands Champs Développement, pour ce projet de construction, dans le parc d'activités de la zone d'activité des Grands Champs, au Thillay. Et de dire qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au préfet du Val-d'Oise, à la trésorerie de Gonesse et aux différents organismes et partenaires concernés. Je vous remercie ».

Monsieur le Maire :
« Bien, merci. Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :
« Pardonnez-moi mais le projet de délibération tel qu'il nous est présenté-là n'a pas de sens. Parce qu'il nous dit d'émettre un avis à la demande d'enregistrement, mais on émet un avis favorable ou un avis défavorable. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'émettre un avis favorable mais d'émettre un avis, ça me semble incomplet ».

Monsieur BARFETY :

« Un avis favorable ».

Monsieur SABOURET :

« D'accord ».

Monsieur BARFETY :

« Conformément au texte »...

Monsieur SABOURET :

« Oui, je m'en doutais un peu que c'était un avis favorable plutôt qu'un avis défavorable, et je pense qu'il faut qu'on corrige rapidement la délibération, parce que sinon, c'est comme si on n'avait rien fait, puisqu'on ne donne pas le sens de la position du Conseil municipal de Gonesse. Alors juste sur le fond, effectivement, il y a une nouvelle zone au Thillay, le long de la RD 317, qui existe depuis quelque temps. C'est assez récent tout de même. Je pense que la construction a dû commencer il y a deux, trois ans, qui se remplit progressivement. C'est-à-dire qu'elle va bientôt... il y a plusieurs bâtiments et je pense que tout va être commercialisé.

Effectivement, c'est plutôt une zone d'entreposage, ce sont plutôt des bâtiments qui ont des vocations logistiques. Il y a même un échangeur qui a été réalisé mais il n'est que dans un seul sens, c'est une entrée-sortie qui a été réalisée sur la RD 317, par le Conseil départemental. Par contre, moi, j'ai un petit problème avec cette demande d'enregistrement. On est sur un régime simplifié, c'est le régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Il y a trois niveaux, il y a les déclarations, l'enregistrement et les autorisations. Là, on est au niveau de l'enregistrement et on nous demande effectivement, comme commune impactée, quel est notre avis. Moi, il y a quand même quelques éléments qui m'ennuient, même si on peut imaginer que la logistique, c'est moins impactant que l'industrie mais c'est qu'on ne sait pas à quel type d'entreprise on s'adresse, qu'est-ce qui va être stocké dans ces entrepôts ? Parce que selon qu'on stocke des feux d'artifice ou qu'on stocke des bidons alimentaires, on n'a pas tout à fait les mêmes impacts. On a des informations qui sont relativement parcellaires, j'imagine que vous en avez davantage que nous. Compte tenu des incertitudes sur ce dossier-là, nous prendrons une position prudente en la matière, qui sera une abstention. On vous laissera donner l'avis favorable, on s'y associera ».

Monsieur le Maire :

« Très bien. Monsieur Barfety ? »

Monsieur BARFETY :

« Oui. Pour vous répondre, c'est pour des lots à pourvoir, on ne connaît pas encore l'activité à l'intérieur. Et dans le cas où il y aurait des activités éventuellement dangereuses, il y aurait de nouvelles demandes d'ICPE. Donc là, c'est pour un cadre général, pour une activité qui ne demande pas d'autorisation particulière ».

Monsieur le Maire :

« Alors, donc nous délibérons. Qui est pour ? Donc majorité pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Je vous remercie. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 19 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 8 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

ATTRIBUE l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion aux Gonessiens l'ayant sollicitée.

Monsieur le Maire :

« Alors, je vous présente maintenant des attributions d'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion, conformément à notre dispositif, dont je vous rappelle que l'aide qui est accordée peut s'élever à 50 % du coût, mais elle est plafonnée à 400 euros maximum. Et j'ai, ce soir, à vous présenter, cela figure dans le tableau dans le rapport, 9 dossiers. Et le total de l'aide attribuée dans

cette séance s'élève à 3 160,99 euros pour ces 9 dossiers. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous délibérons. Qui est pour ? Donc unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer une convention de mise à disposition d'un extranet pour la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil départemental du Val d'Oise et la Ville.

Monsieur le Maire :

« Et puis s'agissant de la prévention spécialisée, vous savez que la prévention spécialisée est d'abord une compétence départementale, et que dans le Val-d'Oise, il y a deux dispositifs de nature différente selon les communes ; soit le dispositif associatif, soit le service en gestion directe. C'est le cas de Gonesse. Et là, le Département souhaite faire évoluer ce qui concerne, non pas son intervention ou ses modalités financières, c'est-à-dire que je rappelle que les postes d'éducateurs de prévention sont financés à hauteur de 80 % de la masse salariale.

Ça, ça ne bouge pas ni le nombre de postes d'ailleurs, même si j'aurais souhaité en avoir un ou deux de plus, parce que ça correspondrait mieux à nos nécessités. Mais là, l'objet de la délibération est le suivant. Pour permettre à l'ensemble des acteurs de la prévention spécialisée de disposer d'un outil sécurisé des gestions des données relatives aux jeunes qui bénéficient d'un accompagnement éducatif et afin de permettre les missions de statistiques départementales homogènes à la prévention spécialisée, le Département a développé un extranet. La convention qui vous est proposée ce soir a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de l'extranet ainsi que les responsabilités et les obligations de chacune des parties relatives à la mise en place de cet outil.

La présente convention ne fait pas état de financement. C'est un outil technique nouveau sur la prévention spécialisée, proposée par le Département, et on en comprend les principes et la nécessité. Monsieur Sabouret ? »

Monsieur SABOURET :

« Très rapidement, parce que c'est un dossier sur lequel, à mon sens, il n'y a pas de problème. En fait, effectivement, la prévention spécialisée, vous l'avez bien rappelé, est effectuée selon deux modalités, sachant que la modalité de gestion directe par les communes, c'est une modalité ultra-minoritaire. A peu près partout la prévention spécialisée se fait dans un cadre associatif. C'est vrai dans le Val-d'Oise... Il n'y a que trois communes qui ont des postes financés, parce qu'ils sont en gestion directe. Et il y a une commune, il me semble que c'est Saint-Ouen-l'Aumône, sur laquelle en réalité, la prévention spé. est gérée directement par la commune parce que c'est uniquement dans les quartiers politiques de la ville, donc est gérée de manière communale sur certaines parties du territoire, et gérée de manière associative sur d'autres parties du territoire.

Toujours est-il qu'effectivement, en matière de prévention spécialisée, on a le débat régulièrement au Conseil départemental pour savoir si les modalités doivent évoluer. La décision qui a été prise l'année dernière, c'était de maintenir les mêmes dispositions, ça permet de maintenir le même dispositif à Gonesse, c'est-à-dire le financement des quatre postes. D'ailleurs, il y a le financement à 80 % des quatre postes mais il y a une petite part matérielle qui est dans le financement, même si c'est très minoritaire, qu'apporte le Conseil départemental.

Là, en fait, il s'agit simplement d'utiliser un intranet, c'est-à-dire un système d'information qui soit un système d'information identique sur l'ensemble des dispositifs de prévention spécialisée. Ça va plutôt dans le sens de la rationalisation. Moi, j'avais une interrogation aujourd'hui, d'ailleurs, puisqu'on propose le dispositif Prevent, là, P.R.E.V.E.N.T., enfin, je ne sais pas comment on prononce, c'est le nom de l'application et de la base de données. Mais aujourd'hui, la prévention spécialisée, on la gère comment ici ? C'est avec des fichiers Excel, avec des fichiers Word ? Je veux dire le système d'information, c'est important d'avoir un bon système d'information pour ressortir des stats et surtout, pour retrouver des éléments, mais là aujourd'hui, comment on le gère ? Pour le coup, je l'ignore totalement. Bon, si vous n'avez pas la réponse, vous me la donnerez plus tard ».

Monsieur le Maire :

« Non, il n'y a pas de système de gestion ».

Monsieur SABOURET :

« Donc c'est le cahier, quoi ! »

Monsieur le Maire :

« Les éducateurs spécialisés ont bien des ordinateurs mais ce sont des tableaux Excel. C'est simple ».

Monsieur SABOURET :

« Ce n'est pas des systèmes d'information structurés ? »

Monsieur le Maire :

« Non. On est bien d'accord que la prévention spécialisée, quatre éducateurs et un responsable, qui est une responsable du service, qui interviennent sur les trois quartiers prioritaires, donc le travail de rue, l'accompagnement socio-éducatif, et puis l'implication de l'équipe dans le développement social, local, évidemment. Forcément, il y a des statistiques, par exemple, je peux vous dire, mais qui ne nécessitent pas un système informatique très sophistiqué. Là, dans la dernière période, on est à peu près sur 150 jeunes qui sont suivis, entre 11 et 25 ans. Donc si vous voulez, on reste quand même... et fort heureusement, c'est un travail social. Alors qu'il y ait une gestion informatique, oui, mais là on voit bien que c'est par rapport... la demande du Département, c'est pour ces statistiques, au niveau départemental, et c'est vrai que ça serait intéressant de pouvoir ensuite prendre connaissance de ces statistiques sur l'éducation spécialisée dans le département.

Très franchement, je pense qu'aujourd'hui, le sujet, s'il devait y avoir des réflexions de fond, c'est comment la prévention spécialisée pourrait être développée plus encore dans le département et notamment sur les territoires comme les nôtres, l'est du Val-d'Oise, en particulier en a besoin. On aurait besoin de postes supplémentaires. Je considère que deux postes supplémentaires ne seraient pas de trop. Alors là, on est simplement sûr de la technique nécessaire, mais pas suffisante en termes de moyen à mettre en œuvre.

Alors, je vous propose de délibérer. Qui est pour ? Donc unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame VALOISE

ATTRIBUE les subventions aux associations d'anciens combattants pour l'année 2021.

Monsieur le Maire :

« Chacun peut voir, dans ce tableau, je fais moi-même le commentaire, qu'il manque la FNACA en particulier. On sait que le Président est quand même décédé récemment et que même à la FNACA, aujourd'hui, le nombre d'anciens combattants, par la force des choses, diminue. Et ils n'ont pas déposé leur dossier mais évidemment on les incite à le faire, et on prendra en compte leur demande dès que le dossier sera déposé. Et on peut comprendre pourquoi, finalement, il n'y a pas eu le dépôt du dossier et on s'efforce de les accompagner ».

Madame VALOISE :

« Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, et d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, susmentionnée ci-dessus pour l'année 2021 pour un montant total de 2 000 euros. De préciser que les crédits de dépenses sont inscrits au budget 2021, au chapitre et à l'article concernés. De dire qu'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au Préfet du Val-d'Oise, à la trésorerie de Gonesse, et aux différents organismes et partenaires concernés ».

Monsieur le Maire :

« Merci. Donc pas d'observation, nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame VALOISE

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) pour l'année 2021.

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame la Maire adjointe. Monsieur Lory souhaite intervenir. Vous avez la parole ».

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Donc l'association des amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation accompagne, porte et promeut l'action de la Fondation pour la Mémoire de la déportation, afin de faire connaître, comme l'a dit Madame Valoise, la mémoire de l'une des pires tragédies du 20^e siècle. La Ville adhère en tant que collectivité territoriale mais chacun d'entre nous peut y adhérer. Pour information, c'est 25 euros, je le dis.

Pour ma part, je connais très bien l'A.F.M.D., grâce au concours national de la résistance et de la déportation qui, depuis 1961, a pour objectif de perpétuer chez les jeunes la mémoire de la résistance et de la déportation. Le thème de cette année 2020 était : « 1940, entrée en résistance ». Ça fait écho, pour moi, à Marc Bloch qui, de fait, est rentré en résistance d'abord par l'écrit, puis personnellement. Et donc l'année prochaine, le thème du concours sera sur la fin de la guerre et sur justement les derniers actes de résistance ».

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Lory, de nous rappeler le rôle important de cette association. Et d'ailleurs, c'est bien que la commune soutienne l'association mais peut-être qu'on pourrait avoir une collaboration plus étroite et je crois qu'il y a des choses à faire, car on voit bien combien, aujourd'hui, ça peut être important, y compris de continuer à résister ».

Monsieur SABOURET :

« Moi, je fais une suggestion ».

Monsieur le Maire :

« Oui ».

Monsieur SABOURET :

« Puisque le thème, c'est « 1940, entrée en résistance », un des premiers actes de résistance en 1940, c'est la manifestation des étudiants parisiens à l'Arc de Triomphe, le 11 novembre 1940. Le 11 novembre, on célèbre la guerre de 14 et ce serait peut-être l'occasion, lorsqu'on fera les célébrations du 11 novembre de cette année, de rappeler cet événement de 1940. »

Monsieur le Maire :

« Tout à fait. Effectivement, c'est un des premiers actes de résistance, oui, c'est vrai. Et effectivement, le 11 novembre prochain, j'espère qu'on sera moins contraint au monument aux morts de pouvoir rassembler ceux qui veulent évidemment assurer le devoir de mémoire et les jeunes en particulier, et que ça peut être des choses qui doivent être rappelées, c'est sûr. Très bien. Nous pouvons délibérer, après ces commentaires, avec l'unanimité requise. Merci.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer avec People & baby l'avenant n°1 au contrat de réservation de berceaux au sein de la crèche « Dessine-moi un mouton ».

Monsieur le Maire :

« Très bien. Sur ce que vient de présenter Madame Maillard, y a-t-il des questions ? Ici, en présentiel, non ? Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :

« Bien entendu, sur le sens du vote, on passe de 10 à 13 pour le même prix. On ne peut pas faire autre chose que voter pour, c'est une évidence. Mais moi, j'ai deux questions. La première, c'est sur les raisons qui amènent la crèche « People and Baby Dessine-moi un Mouton » à nous remettre trois places. En fait, elle est conçue dans sa localisation même, comme une crèche interentreprises. C'est une crèche qui est destinée aux gens qui travaillent dans les zones d'activités et qui déposent leur enfant en allant au travail, d'une certaine manière, et qui les récupèrent en partant. Ce n'est pas une crèche de zone résidentielle. Est-ce que dans l'activité de crèche interentreprises, aujourd'hui, de cette crèche-là, ils arrivent à remplir ? C'est la première question.

Et la deuxième question, c'est que pour les habitants de Gonesse, emmener son enfant jusqu'à la ZAC des Tulipes, ce n'est pas forcément quelque chose qui est considéré comme pratique, parce que ça nécessite un petit temps de déplacement. Alors, moins fort si on habite dans la zone des Grands Champs et beaucoup plus importante si on habite aux Tulipes ou au fin fond des Marronniers ou à la Fauconnière.

Est-ce qu'aujourd'hui, on pense que malgré cet obstacle, on pourra proposer aux Gonessiens des solutions qui les intéresseront ou est-ce qu'on a beaucoup de gens qui, aujourd'hui, quand ils demandent à ce que leurs enfants soient gardés, et qu'on leur dit : « Oui, on a une place à la crèche interentreprises, à la crèche « Dessine-moi un mouton », est-ce qu'on a beaucoup de refus ? C'est les deux questions que je voulais poser, parce que j'ai eu à l'occasion d'une conversation, il y a peu de temps, l'information selon laquelle certaines familles disent : « La crèche « Dessine-moi un mouton », pour moi, c'est beaucoup trop loin ».

Monsieur le Maire :
« Madame Maillard ».

Madame MAILLARD :

« Oui, alors deux choses. En fait, effectivement, c'est une crèche interentreprises qui a 60 berceaux, et qui veut remplir l'ensemble de ses berceaux. Il se trouve qu'il y a quand même maintenant des personnes qui sont en télétravail et qu'il y a de toute façon une modification du travail des femmes aussi, des hommes, des parents, qui gardent les enfants parce que certains sont en télétravail. D'où le fait qu'on a beaucoup plus de temps partiel qu'avant. C'est-à-dire avant, toutes les familles demandaient cinq jours par semaine. Maintenant, vous avez des familles qui demandent trois jours, des familles qui demandent quatre jours, des familles qui demandent deux jours. Il y a quand même une modification de l'ensemble des modes de garde, sur l'ensemble des crèches, partout. Pour nous, de toute façon, là, sur 10 places, on avait 20 familles mais on aurait pu leur mettre 30 familles. Nous avons un besoin énorme de places en crèche. On vient d'avoir la Commission d'attribution des places en crèche, 160 demandes, 100 places accordées.

On a eu beaucoup de places accordées, puisqu'on a ouvert une nouvelle crèche. Que sur la halte-garderie, maintenant, on ouvre quatre jours, alors qu'avant, on ouvrait que deux jours et demi. Et que sur le multi-accueil de la Fauconnière, il fonctionne à plein, puisqu'on accueille 45 enfants tous les jours, et 35 le mercredi. Donc on a optimisé nos places mais on a un besoin important. Là, on avait la Commission d'attribution des places en crèche pour le mois d'octobre, il y a les plus grands qui vont à l'école, mais effectivement, quand on a la deuxième Commission d'attribution des places en crèche, au mois de novembre, on accorde beaucoup moins de places.

Donc nous, on a un besoin énorme de places, et nous avons des familles qui sont intéressées par cette crèche parce qu'elles déposent l'enfant en allant au travail, et elles récupèrent en revenant du travail. Et en fait quand on fait le dossier de demande de places en crèche, les parents mettent une priorité, c'est-à-dire certaines familles ne mettent pas « People and Baby », certaines familles ne mettent que le multi-accueil, certaines familles veulent la crèche familiale, certaines familles veulent de la halte-garderie. Chaque cas de famille est différent et on adapte au mieux selon la demande de la famille, et l'ancienneté de la famille. Parce qu'effectivement, certaines familles font le forcing auprès des élus, alors qu'elles se sont inscrites la veille de la Commission, alors que certaines familles sont inscrites depuis neuf mois, voire un an. Donc c'est comme ça, désolée, il faut s'inscrire au bon moment, et après, on adapte au mieux selon les besoins des familles. Et la famille demande, selon ses horaires, ses besoins, et on attribue la place, si elle demande. On ne va jamais attribuer une place à « People & Baby » chez une famille qui ne demande pas ».

Monsieur le Maire :

« Je voudrais ajouter que le concept de crèche interentreprises qu'on a initié il y a maintenant plus de dix ans au tout début de l'aménagement de la zone d'activités des Tulipes, qui a été conçu dans les années 2000. Il y a des entreprises et je pense... je me souviens très bien et ce sera vérifié, mais je suis convaincu que c'est toujours le cas, une entreprise qui est un fleuron du tissu économique gonesse, l'entreprise Manutan, il y a beaucoup, une partie en tout cas, du personnel de cette entreprise qui habite la Ville, qui avait leurs enfants. Maintenant, ils ont grandi depuis, mais je veux dire qu'il doit y avoir toujours quand même, je pense, de jeunes parents chez Manutan, habitant la Ville et qui peuvent ainsi, le matin, en allant travailler, le soir, en repartant, en fonction de leurs horaires, mettre les enfants en crèche, à « Dessine-moi un Mouton ». Je crois que le concept n'est pas obsolète. C'est le principe d'avoir une crèche sur le lieu de travail. Finalement, il faut diversifier les implantations. On a une diversification d'implantation qui permet quand même que l'offre aux familles soit la plus pertinente, et que les parents puissent choisir au mieux ».

Madame MAILLARD :

« Plus on diversifie le mode de garde des enfants, mieux c'est. Plus on peut proposer aux familles quelque chose de vraiment adapté à leur situation. Parce que chaque situation est différente et le mode de garde cinq jours par semaine, de 8 heures à 18 heures, c'est fini. Il y a des modes de garde très différents. Et puis je voulais dire aussi que la crèche interentreprises « People & Baby » travaille aussi avec d'autres crèches, ce qui fait qu'il y a certaines familles qui, par exemple, avaient une place, dans une autre crèche interentreprises, qui peuvent l'avoir sur Gonesse si ça les arrange. Il y a aussi des accords entre leurs différentes crèches ».

Monsieur le Maire :

« Très bien. Merci pour toutes ces précisions. Nous délibérons sur votre proposition. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°5 relatif au marché d'exploitation de type MTI PF et CP des installations de chauffage, de production d'ECS et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville.

Monsieur le Maire :

« Alors, Monsieur Richard, vous m'entendez ? Vous êtes en distanciel, et vous avez un rapport à présenter, un marché d'exploitation des installations de chauffage ».

Monsieur RICHARD :

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Bon, je vous fais grâce de toutes les délibérations prises en amont. Simplement pour redire que depuis toutes ces dates, des modifications sont intervenues. Il est donc nécessaire de mettre à jour la liste des installations de chauffage concernées par le marché, à savoir : ajout de la Maison des Arts, ajout de la tribune de football, mise en hors gel de l'école de musique rue de Paris, ajout de la chaudière murale gymnase Besson, ajout de la chaudière murale au 23 rue Général Leclerc, et ajout de la chaudière murale avenue Gabriel Péri. Ces modifications ont engendré par rapport à l'avenant numéro 4, une plus-value s'élevant à 90 155,51 euros hors taxes, ce qui nécessite la conclusion d'un avenant numéro 5.

La Commission d'Appel d'Offres du 8 avril dernier s'est prononcée favorablement sur ce dossier. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, et d'approuver, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer l'avenant numéro 5 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'E.C.S, et de traitement de l'air des bâtiments communaux de la Ville de Gonesse, avec la société Enerchauf, portant le montant du marché de 2 790 378,59 euros hors taxes à 2 890 534,09 hors taxes, soit 3 456 640,91 euros. De préciser que les crédits de dépenses sont inscrits au budget 2021, au chapitre et à l'article concernés, et de dire qu'ampliation de la délibération correspondante sera transmise au préfet du Val-d'Oise, à la trésorerie de Gonesse, et aux différents organismes et partenaires concernés ».

Monsieur le Maire :

« On a failli ne plus vous voir derrière votre rapport. Merci. Des questions ? Monsieur Sabouret ».

Monsieur SABOURET :

« Ce n'est pas un petit marché, ce marché-là. C'est vraiment un gros marché. Moi, j'avais juste une interrogation, c'était sur la date d'échéance de ce marché, parce que j'ai vu qu'il avait été passé la première fois en 2017. J'imagine qu'on est plutôt sur la fin de vie de ce marché et qu'il faudra le relancer prochainement ».

Monsieur le Maire :

« Monsieur Richard, vous pouvez répondre ? »

Monsieur RICHARD :

« Je n'ai rien entendu, parce que j'ai eu une microcoupure moi à ce moment-là ».

Monsieur SABOURET :

« Bon, alors je répète, on voit dans le dossier que le marché a été passé en 2017. Donc là, on est en 2021. Je m'interrogeais sur l'échéance de ce marché. Est-ce que c'est un marché qu'on va devoir refaire prochainement, sachant que c'est un très gros marché le marché de chauffage ».

Monsieur le Maire :

« Très bien. Monsieur Tibi, vous souhaitez intervenir ? »

Monsieur TIBI :

« Ce marché, c'est un marché qui est signé depuis 2017, jusqu'en 2025. C'est un marché de 8 ans ».

Monsieur RICHARD :

« C'est ça, voilà ».

Monsieur YILDIZ :

« C'est très long pour un marché ».

Monsieur TIBI :

« Le début du marché a été signé le 1^{er} septembre 2017. Il a été convenu et la date d'échéance est le 31 août 2025. Et derrière, vous avez le contrat et il est clairement indiqué, dans la première page d'Enerchauf, vous notifierez l'exploitant Enerchauf, où il est indiqué que le début du marché est le 1^{er} septembre 2017, et la date d'échéance est au 31 août 2025. Et donc vous pourrez le parcourir, puis voir exactement à quoi correspond... ».

Monsieur RICHARD :

« 31 août 2025 ».

Monsieur YILDIZ :

« On est sûr de la légalité de la durée ? »

Monsieur le Maire :

« C'est un marché, bien sûr ».

Monsieur YILDIZ :

« Si vous êtes sûr... moi, je ne suis pas sûr, Monsieur le Maire, mais si vous l'êtes, c'est que vous avez probablement raison ».

Monsieur le Maire :

« Mais c'est important que l'exécutif soit sûr de ce qu'il fait ».

Monsieur YILDIZ :

« Ce qui est important, c'est de dire vrai, Monsieur le Maire ».

Monsieur TIBI :

« C'est clair, vous avez raison ».

Monsieur TIBI :

« Non, mais bon... Surtout quand on est en plaidoirie ».

Monsieur YILDIZ :

« Non, je ne suis absolument pas sûr, je pose simplement la question. Vous avez peut-être raison, mais je m'interroge ».

Monsieur le Maire :

« Je pense que nous avons raison, évidemment. C'est la réponse, en tout cas qui est faite. Les marchés de chauffage sont des marchés de plus longue durée, parce qu'il y a des installations et ça fait partie des règles. Après, on peut les discuter. Effectivement, on peut se poser la question. Ce sont les règles, donc on n'y échappe pas, nous comme les autres. Très bien. Alors je vous propose de délibérer. Merci, Monsieur le rapporteur. Donc nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. Non ? Pardon, excusez-moi. Pardon ? »

Monsieur SABOURET :

« C'est une question qu'on avait posée. ».

Monsieur le Maire :

« Oui, oui, j'ai bien compris. Donc vous votez pour, d'accord. Donc unanimité. Très bien. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur ROUCAN

PREND ACTE de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2020.

Monsieur ROUCAN :

« Exactement. Ça ne sera pas sujet à débat, donc ça va être beaucoup moins long que le précédent. Du coup, la Commission consultative des services publics locaux doit être réglementairement constituée dès lors que la Collectivité territoriale dispose des services publics dont elle délègue la gestion. Donc à Gonesse, il y a plusieurs délégations qui sont données, le golf, la restauration collective, la régie du cinéma et la distribution d'eau potable. C'est lors de cette Commission que nous examinons les rapports et les bilans, chose que nous avons faite le 30 septembre 2020. Ce procès-verbal est consultable sur le site Internet de la Ville, dans la rubrique « ma ville » « Commission Consultative des Services Publics Locaux » et « bilans d'activité délégataires ». Il y a une possibilité de consulter ces rapports. Cette Commission peut être aussi appelée pour différents points, délégation de service public, que le principe soit nouveau ou à renouveler, création d'une régie dotée de l'autonomie financière, lors d'un partenariat ou participation du service de l'eau, ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant d'y engager le service. Cette Commission doit obligatoirement se rassembler au moins une fois par an, chose qui a été faite pour l'année précédente. Les bilans qu'on avait examinés, c'est pour l'année 2019. Voilà le rapport que je peux vous présenter, donc c'est vraiment une prise d'acte ».

Monsieur le Maire :

« Oui. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte du rapport que vient de nous présenter Monsieur Roucan, et qui est consultable comme il l'a indiqué. La séance est terminée. Nous avons épuisé l'ordre du jour. La séance est levée. Évidemment, chacun savait que c'était Monsieur Cauro qui assurait le secrétariat de séance, point que j'avais oublié en début de vous dire, mais personne n'a eu de doute. Très bien. Je vous remercie. La séance est levée. Et merci aussi à ceux qui nous ont suivis sur Internet ».

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h21.

Le Secrétaire de séance,

Christian CAURO

